

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
DE PARC ÉOLIEN DE MONTAGNE SÈCHE
À PETITE-VALLÉE ET À CLORIDORME
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 16 octobre 2008 à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb
329, route 132
Cloridorme

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2008

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
POURVOIRIE BEAUSÉJOUR.....	3
M. Serge Milliard	
M. Réal Blouin	
M. Jacques Bouchard	
M. JEAN-SERGE BLOUIN	22
CRÉNEAU ÉOLIEN ACCORD	38
Mme Marie-Claude Bourque	
REPRISE DE LA SÉANCE	
MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ	51
M. François Roussy	
MUNICIPALITÉ DE PETITE-VALLÉE	65
M. Noël-Marie Clavet	
MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME	77
Mme Jocelyne Huet	
M. Bélanger	
M. François Roussy	
M. GUILLAUME HUET	82
M. GASTON HERVIEUX	83
M. MARC CARON	94
MOT DE LA FIN	100

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2008
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de Parc éolien de Montagne Sèche à Petite-Vallée et à Cloridorme par Cartier énergie éolienne inc.

10

Mon nom est Pierre Fortin commissaire enquêteur au BAPE, et je préside cette commission d'enquête avec l'appui de mes collègues, madame Lucie Bigué.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

15

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

20

Et monsieur John Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

25

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

30

Il me fait plaisir également de vous présenter l'équipe qui accompagne la Commission. D'abord à ma gauche, madame Sophie Hamel-Dufour, analyste, ainsi que Julie Crochetière et Julie Milot qui sont absentes. Les analystes supportent la Commission dans son questionnement, son analyse et la préparation du rapport.

35

Est présente aussi à l'arrière, madame Renée Poliquin qui est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission. Est aussi absent monsieur Ugo Demetriade, conseiller en communication.

40

L'organisation technique et la logistique de l'audience sont sous la responsabilité du Centre de services partagés du Québec; monsieur Daniel Moisan est responsable de l'organisation technique et monsieur Michel Filteau est responsable de la régie sonore.

Mentionnons que ce qui est dit en audience est enregistré, et que les transcriptions seront disponibles dans le site Internet du BAPE puis dans les centres de consultation dans environ une semaine après la fin de cette deuxième partie d'audience.

45 Je rappelle que les 17 et 18 septembre derniers, nous avons tenu ici même la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire pour une meilleure compréhension du projet.

50 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet. J'appellerai donc dans l'ordre de leur inscription les participants qui nous ont fait part de leur intention de présenter un mémoire.

55 Le temps alloué à la présentation de chaque mémoire sera d'une durée maximale de quinze (15) minutes et pourra être suivie d'un échange avec la Commission, pour une durée totale d'environ vingt (20) minutes pour chaque participant.

60 Compte tenu que la Commission aura préalablement pris connaissance de chaque mémoire avant leur présentation, je vous invite à présenter brièvement votre mémoire, de façon à réserver le plus de temps possible aux échanges qui suivront avec la Commission. Il ne faudrait pas interpréter cet échange comme étant révélateur de la position de la Commission sur le projet.

65 Je rappelle par ailleurs que la Commission est en enquête et elle s'intéresse aux arguments évoqués dans les mémoires, que ceux-ci soient présentés en séance ou déposés sous forme écrite.

70 Au cours de cette deuxième partie de l'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Étant donné qu'il s'agit d'une séance publique, tous sont invités à assister à l'audience et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

75 J'aimerais aussi rappeler l'importance d'un débat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience. Je n'accepterai d'ailleurs aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, ni aucun propos diffamatoire ou non respectueux.

80 Je mentionne également que tout comme pour le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de faire une rectification des faits. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits énoncés en audience ou dans les mémoires et non à réagir sur des opinions.

85 À titre d'exemple, si un participant mentionne qu'une éolienne serait érigée à une distance de deux cent cinquante mètres (250 m) d'une installation, alors que cette distance serait en réalité de cinq cents mètres (500 m), il est justifié de rectifier cet énoncé.

85 Pour exercer ce droit, vous devez vous inscrire au registre disponible à cette fin à l'arrière de la salle, auprès de madame Poliquin. Les gens inscrits au registre de rectification seront invités à faire leur intervention à la fin de la séance.

90 D'autre part, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement, sans déposer de mémoire, pourront le faire en s'inscrivant au registre tenu par madame Poliquin à l'arrière de la salle.

95 J'insiste pour préciser que ceci ne doit pas découler d'une volonté de réagir à un mémoire présenté. Toutefois, notez qu'un traitement prioritaire sera accordé aux personnes qui ont déjà manifesté à la Commission leur désir d'effectuer une intervention verbale depuis la date limite du 1^{er} octobre dernier.

100 Je vous rappelle que le mandat de la Commission a débuté le 15 septembre dernier et qu'il est d'une durée prévue de quatre (4) mois. Ainsi, le rapport du BAPE sera déposé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 15 janvier 2009.

105 Dans les prochaines semaines, les transcriptions, les mémoires des participants, de même que toute nouvelle information obtenue par la Commission, seront rendus publics dans notre site Web. Vous pouvez également consulter la documentation aux endroits suivants! Caisse populaire Desjardins des Hauts-Phares, 533, route 132 à Cloridorme; Conseil de la nation
110 Micmac de Gespeg 783, boulevard Pointe-Navarre à Gaspé; Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi 2, Riverside West à Listuguj, ainsi que dans les deux (2) centres de documentation permanents du BAPE, c'est-à-dire le bureau du BAPE à Québec et la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal.

115 Je tiens à souligner que le BAPE s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire que vous pouvez obtenir à l'arrière de la salle.

120 Nous pouvons maintenant débiter la présentation des mémoires.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
POURVOIRIE BEAUSÉJOUR**

PAR LE PRÉSIDENT:

125 J'inviterai monsieur Serge Milliard et Réal Blouin pour la Pourvoirie Beauséjour.

PAR M. SERGE MILLIARD:

Monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire.

130 J'aimerais que monsieur Bouchard se joigne à nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

135 Bien sûr. Donc pour les besoins de l'enregistrement, comme notre sténotypiste n'est pas ici ce soir, je demanderais qu'à chacune de vos interventions, quand vous allez intervenir, que vous mentionniez votre nom.

Donc la parole est à vous, messieurs.

140 **PAR M. SERGE MILLIARD:**

Merci. Alors étant donné que vous avez pris connaissance déjà du mémoire, je pense qu'on va laisser vite sur l'historique et puis sur la localisation.

145 En fait, on va résumer un petit peu l'historique. On a fait l'acquisition de ce domaine en 88 de la compagnie Hall Corporation, et au fil des ans, depuis 88, on a développé des produits.

150 Au départ, c'est un domaine qui était à vocation privée et nous, on a fait l'acquisition en 88, et nous avons développé au fil des ans des produits comme des forfaits de pêche, mais sur une formule seulement sur du plan américain qu'on appelle. C'est-à-dire que la nourriture est incluse et tout ce qui se rapporte à la pêche comme telle, les bateaux, les moteurs et tout ça.

Et puis ça fait vingt (20) ans qu'on est sur place.

155 Alors en gros, c'est un peu ça l'historique. Je l'ai écrit dans l'historique, là, mais on va passer à la localisation!

160 Alors la pourvoirie est située sur les lots 16 à 22 inclusivement dans le rang 1 du cadastre du Canton de Cloridorme. Elle a une largeur de cinq mille neuf cent trente-sept pieds (5937 pi) avec une profondeur de six mille huit cent onze pieds (6811 pi), donc une superficie de neuf cent trente et un (931) acres.

165 De toute façon, à l'annexe E du mémoire, on peut voir l'emplacement précis de la pourvoirie.

Alors nous allons continuer. Les activités!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, cinquième paragraphe, "La Pourvoirie Beauséjour...")

170 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, troisième paragraphe, "... tel qu'il nous a été présenté.")**

Je dois vous dire que cette pétition, il y a seulement quelques clients qui y figurent, parce que j'ai pas eu le temps cet été de tous les rencontrer. Mes occupations m'appelaient aussi à d'autres endroits.

175

Alors je vais laisser monsieur Bouchard continuer la présentation du mémoire. On est rendu à l'item la jurisprudence!

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

180

Bonsoir. La décision Drysdale contre Dugas qui émane de notre plus haut tribunal, c'est-à-dire la Cour suprême, vous est soumise évidemment en annexe I qui traite des nuisances et de la responsabilité civile. Évidemment, cette décision est fort claire et pertinente, et c'est celle qui a émis la jurisprudence pertinente.

185

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, cinquième paragraphe, "La décision du tribunal...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, troisième paragraphe, "... un établissement de camping.")

190

Pourquoi un établissement de camping, c'est qu'il y a le Sentier international des Appalaches qui passe par là, puis on voit évidemment qu'il y a des places pour s'arrêter. Pour l'avoir marché moi-même, je sais qu'il y a des places pour faire du camping sur ça, là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, quatrième paragraphe, "Le Larousse...")

195

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 4^e paragraphe fin, "... généralement une entreprise.")

200

Pourquoi avoir été chercher ça, c'est tout simplement que l'interprétation des lois et des règlements doit se faire d'une manière normale. La Loi de l'interprétation nous apprend ça, donc on va voir le dictionnaire pour la définition des termes.

Maintenant, qu'est-ce que c'est qu'une entreprise?

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, cinquième paragraphe, "L'article 1525...")

205

FIN DE LA LECTURE (Page 6, cinquième paragraphe fin, "... en annexe J.")

210

De même que la facture qu'on a rajoutée par la suite, la facture pour les membres du Sentier international des Appalaches.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, sixième paragraphe, "Il est clair...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernière phrase, "... la limite approximative...")

215 La limite de un point cinq kilomètre (1,5 km).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernière ligne, "Dans laquelle...")

220 **FIN DE LA LECTURE (Page 6 fin, "... au règlement municipal cité.")**

Je vous remercie infiniment.

PAR LE PRÉSIDENT:

225 Pour les besoins de l'enregistrement et de la salle, le cahier qu'on se passe depuis le début, c'est les annexes au mémoire de monsieur Milliard qui viennent de nous être déposées et qui seront déposées sur notre site Web dès que possible. Donc c'est pour ça qu'au fur et à mesure, on prend connaissance de certains documents, mais on s'ajuste.

230 Continuez.

PAR M. SERGE MILLIARD:

Pour continuer au mémoire, alors nos demandes à nous!

235 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, "1. Quant aux cèdres...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8 fin)

240 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci messieurs.

245 **PAR M. SERGE MILLIARD:**

Monsieur le Président, est-ce que je dois parler des annexes ou vous allez en prendre connaissance?

250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On les a feuilletées tout à l'heure. On a quelques questions à vous poser à propos de ces annexes-là.

255

PAR M. SERGE MILLIARD:

OK, c'est bien.

260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On a plusieurs questions à vous poser, vous comprendrez bien.

265 Mais tout d'abord, j'aimerais ça, suite à la première partie de l'audience où on avait fait un exercice sur la facilitation, où le promoteur devait vous rencontrer dans les prochains jours ou les prochaines semaines suivant la fin de la première partie de l'audience.

Moi, j'aimerais ça que vous me racontiez un peu comment ça s'est passé quand vous avez rencontré le promoteur.

270

PAR M. SERGE MILLIARD:

Bon, OK. Alors oui, j'ai rencontré le promoteur avec, c'est un monsieur, oui il y a monsieur Bouchard, puis il y avait monsieur Leblanc. Alors on a rencontré ces deux (2) messieurs-là à la résidence de Réal à Petite-Vallée, le 1^{er} octobre.

275

PAR LE PRÉSIDENT:

De monsieur Blouin.

280

PAR M. SERGE MILLIARD:

De monsieur Blouin, c'est ça.

285

Écoutez, j'ai pris connaissance de la lettre qu'il a fait parvenir à votre bureau concernant la rencontre qu'on a eue. Je suis pas contre les propos qu'il y a dans la lettre, sauf que j'ai trouvé ça biaisé un peu, dans le sens suivant!

C'est que lorsque ces gens-là sont arrivés, ils nous ont présenté le photomontage des éoliennes, je pense que c'était cent quatre-vingts degrés (180⁰)...

290

PAR LE PRÉSIDENT:

On peut même la projeter. Parce que si vous avez des commentaires en même temps!

295

PAR M. SERGE MILLIARD:

Oui, OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

300

Bon, nous avons, pour le bénéfice des enregistrements, quel est le numéro de la photo qu'on regarde? La DA30.

Monsieur Milliard, allez-y.

305

PAR M. SERGE MILLIARD:

Bon, OK. Il nous a montré cette photo-là, le changement de photo. Moi, je trouve, sur le cent quatre-vingts degrés (180^0), les éoliennes sont déplacées beaucoup.

310

PAR LE PRÉSIDENT:

Attendez un petit peu, on a un pointeur.

315

Là, vous pouvez nous indiquer exactement quel est votre point de vue par rapport à ce photomontage-là.

PAR M. SERGE MILLIARD:

320

Alors c'est ces éoliennes-là ici en fait qu'on lui avait demandé, on avait demandé à monsieur Bouchard de les déplacer. Il avait dit qu'il les déplacerait, mais je pensais pas qu'on les reverrait. Parce que je pensais qu'il les mettrait ailleurs, moi, ces éoliennes-là. Lorsqu'on s'est rencontré au début de l'été.

325

Alors ces deux (2) éoliennes-là, en fait, elles sont revenues à la même place, sauf une qu'on voit un petit peu moins.

PAR LE PRÉSIDENT:

330

De mémoire, c'est la numéro 5 – numéros 15 et 2?

PAR M. SERGE MILLIARD:

2 et 15, c'est ça.

335

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Juste pour préciser, monsieur Milliard, la 15 n'aurait pas changé de place, mais la 2 qui était plus en avant a été déplacée en arrière de la numéro 15.

340

PAR M. SERGE MILLIARD:

Il y en a une des deux (2) qui a été déplacée, je pourrais pas vous dire laquelle, là. Il y en a une des deux (2) qui a été reculée un peu, puis on voit seulement les trois (3) pales, là.

345

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez-nous, monsieur Milliard, continuez!

350

PAR M. SERGE MILLIARD:

Non, c'est beau. Suite à ça, après qu'il nous ait montré le photomontage, moi, j'ai demandé à la compagnie c'était quoi leur position vis-à-vis les éoliennes. Ils m'ont dit carrément qu'ils n'en bougeraient pas. Que c'était coulé dans le ciment, qu'ils ne bougeraient pas. C'était pas négociable.

355

Alors suite à ça, bien, j'ai dit, écoutez, moi, c'est les éoliennes qui me fatiguent. Mais ça, il voulait pas, il dit, ça, on peut pas toucher à ça.

360

Alors il est arrivé à un moment donné qu'il me parlait, il dit là, écoutez, il dit, on pourrait participer sur la commercialisation du produit, mais sans jamais apporter rien. Il nous a dit qu'il pourrait nous aider avec notre mise en marché d'investir, mais il nous a pas dit quoi, puis il nous a pas dit comment, puis ça a resté à ce point-là.

365

Lui, il dit qu'on a refusé. On n'a pas refusé. On peut pas refuser, il nous a offert rien, à part que nous dire qu'il serait peut-être intéressé à participer à la commercialisation du produit.

Ça a resté tel quel.

370

Et puis par la suite, attendez un petit peu, ah oui, il nous a même offert une participation, monsieur Bouchard disait qu'il serait peut-être intéressé à participer au développement d'un produit récréotouristique sur la pourvoirie.

375

Bon, écoutez, il est un peu tard pour commencer à parler de développement avec la compagnie que je connais pas, puis écoutez, je pense pas que je puisse avec la compagnie faire du développement. On est à l'opposé de la façon qu'on voit l'entreprise comme telle, là.

380

Moi, je suis dans le récréotouristique, dans la pêche, dans la chasse – pas dans la chasse – dans la pêche, mais la compagnie ne connaît pas ça. Puis finalement, ils m'ont dit qu'ils étaient pas intéressés à faire du développement comme tel.

PAR LE PRÉSIDENT:

385 Mais est-ce que vous auriez été intéressé d'aller un petit peu plus loin avec eux autres, notamment par exemple, si on prend la piste de la commercialisation. Est-ce que vous auriez souhaité d'aller plus loin un petit peu pour essayer de convenir...

PAR M. SERGE MILLIARD:

390 Bien moi, leurs intentions, je les connais pas. Je connais pas leurs intentions. Il dit qu'il serait peut-être prêt à participer à la commercialisation, mais moi, j'ai déjà une structure, j'ai déjà un réseau en place, moi.

395 Alors j'ai des salons que je fais au Québec, que je fais au Nouveau-Brunswick, alors j'ai quand même un bon système en place pour les produits.

400 Puis par le fait même, il reconnaissait que s'il met des éoliennes, s'il m'offre un produit de commercialisation, ça veut dire que je vais sûrement accuser une baisse de clientèle, parce qu'il m'offre ça. Puis ça a pas été plus loin, ça a resté comme ça.

Moi, j'ai pas élaboré sur le sujet non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

405 OK. Il n'y a pas eu d'entente, c'est ça.

PAR M. SERGE MILLIARD:

410 Bien, il y a pas eu d'entente. Ça a pas été plus loin. Je connais pas leurs intentions, c'est quoi, ils veulent participer jusqu'à quel niveau, je le sais pas du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

415 Oui monsieur Blouin!

PAR M. RÉAL BLOUIN:

420 Bien moi, c'est que je trouve qu'on veut pas, nous, commercialiser un parc éolien. On a un domaine qui est la Pourvoirie Beauséjour, c'est aussi simple que ça.

Après ça, il nous a dit, il dit, j'ai entendu dire que vous étiez à vendre. Oui, c'est vrai, ça fait longtemps qu'on ébruite qu'on est à vendre. On est à vendre, mais un jour. Quand, on sait pas.

425 Si on veut vendre, il faut commencer à l'ébruiter.

Nous, j'ai dit, c'est sûr, vous avez beau nous acheter, puis vous ferez ce que vous voudrez avec le domaine après. Il y a neuf cent trente et un (931) acres. Même vous dites que juste d'avoir déplacé deux (2) éoliennes, vous savez pas les pertes qu'on va avoir.

430

Regarde, c'est pas compliqué. Si c'est si important que ça, vous en mettez d'autres plus par ici si vous achetez le domaine. C'est pas plus compliqué que ça.

Nous autres, on est là, puis on opère une entreprise, ça fait vingt (20) ans qu'on est là.

435

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais là, vous venez de dire que vous êtes à vendre depuis longtemps?

440

PAR M. RÉAL BLOUIN:

Ça fait longtemps qu'on est à vendre.

PAR M. SERGE MILLIARD:

445

Bien c'est-à-dire, ça a jamais été officialisé, là. Il faut faire attention.

PAR M. RÉAL BLOUIN:

450

On n'a pas pris d'agent.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous êtes à vendre, mais pas à n'importe quel prix, c'est ça que je comprends.

455

PAR M. RÉAL BLOUIN:

C'est pas une vente de feu, nous autres, là. Si on vient qu'à vendre, on vendra quand il arrivera un acheteur très intéressé. C'est aussi simple que ça.

460

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Dans votre mémoire, vous vous exprimez d'ailleurs "sérieusement compromis". Quand vous dites qu'il est évident que le tout serait sérieusement compromis, en page 5 deuxième paragraphe:

465

"Si le projet d'éoliennes devait se concrétiser sans modification substantielle, il est évident que le tout serait sérieusement compromis."

470 **PAR M. RÉAL BLOUIN:**

On parle du projet de développement.

475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous parlez du projet de développement pour lequel, si je ne m'abuse, Cartier vous a aussi offert un financement quelconque?

480 **PAR M. RÉAL BLOUIN:**

Non, non. Ils disent qu'ils seraient peut-être "partners" dans un développement éventuel. Voyez-vous, c'est quoi partenaires?

485 **PAR M. SERGE MILLIARD:**

Moi, l'impression que j'ai eue de cette rencontre-là, c'est drôle, moi, j'ai l'impression qu'ils sont venus nous voir pour la forme. Moi, je vous donne mon opinion.

490 Alors écoutez, il y a rien de nouveau, ils avaient rien à offrir. Ils tiennent mordicus à leur position sur les éoliennes, ils veulent pas en bouger.

495 Ils nous lancent comme ça la commercialisation, mais ils vont pas au bout de leur réflexion, ils nous offrent absolument rien. Puis là, à un moment donné, ils s'aperçoivent qu'on n'a pas répondu, j'ai pris ça en délibéré; après ça, ils nous parlent d'une participation dans l'entreprise. Puis encore là, on va pas plus loin.

Écoutez, je fais quoi? Je suis pas pour commencer à négocier – c'était pas le but de la rencontre au départ. Alors c'est resté lettre morte, là.

500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est le résultat, c'est le résultat. Nous, on a essayé une facilitation. Quant à la facilitation, on aurait peut-être pu l'orchestrer autrement, peut-être pour vous aider justement. Souvent quand on a une troisième personne, mais ça, c'est un autre point.

505 Mais le résultat est ce qu'il est présentement aujourd'hui, puis il faut vivre avec.

510 Vous parlez aussi d'une pétition tout de suite après, le troisième paragraphe dans la page 5. Je suis toujours dans la page 5.

Je reviendrai sur l'annexe H tantôt.

515 Regardez, je voulais juste savoir, est-ce que vous pouvez estimer le pourcentage de clients qui ont indiqué qu'ils changeraient leurs habitudes?

PAR M. SERGE MILLIARD:

520 Rapidement, c'est à peu près dix pour cent (10 %). Écoutez, il faut pas s'asseoir sur ça. C'est environ dix pour cent (10 %) que j'ai pu croire que si on installe le parc éolien, écoutez, ils viendront pas chez nous pour voir des éoliennes. Ça, c'est sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

525 Ça, c'est des signatures que vous avez?

PAR M. SERGE MILLIARD:

Bien, c'est dans des signatures.

530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans les signatures, eux autres disaient...

535 **PAR M. SERGE MILLIARD:**

Bien, il y a des gens qui sont pas intéressés du tout. Ils partent justement de la ville, des grands centres au travers du béton pour venir chez nous, pour voir une belle montagne, pour voir un environnement naturel.

540 Alors évidemment que des éoliennes en plein visage, ça se marie pas tout. Puis tous mes clients que j'ai eu le temps de voir cet été, écoutez, ils n'en revenaient pas tout simplement. Écoutez, des éoliennes en face de l'auberge, écoutez!

545 Alors il y en a pas un qui m'a dit qu'il trouvait ça intéressant. Alors ça vous donne une idée, là. Puis vous l'avez, il y a quelques signatures, il y a trois-quatre (3-4) pages qui ont été signées par des clients, quand j'avais le temps de les voir évidemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

550 Dans le document que vous m'avez remis tout à l'heure qui s'appelle "Rapport de sondage" et le deuxième était "Marketing hors Québec et produits de l'industrie de la pourvoirie"...

PAR M. SERGE MILLIARD:

555 Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

560 ... est-ce que c'est à partir de ce document-là que vous avez estimé le dix pour cent (10 %)?

PAR M. SERGE MILLIARD:

565 Non, non, non. Ça, c'est rentré ça fait quelques jours.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous documenter ce document-là brièvement?

570 **PAR M. SERGE MILLIARD:**

Il faudrait que je l'aurais, je l'ai pas avec moi.

575 C'est parce que j'ai soumis une lettre de la Fédération des pourvoyeurs qui donnait quatre (4) critères. On parlait d'environnement, on parlait de quiétude, on parlait de nature, d'animaux, de flore, puis on parlait de sécurité.

580 Alors on m'a demandé, à la dernière réunion, de trouver des documents qui pourraient justifier ce que j'avançais sur la lettre. Mais la lettre était signée par le président de la Fédération des pourvoyeurs du Québec.

585 Alors j'ai fait des recherches avec eux et ils m'ont soumis deux (2) études, une de la compagnie Oxygene Communication, et on retrouve en page 3 l'étude qu'ils ont faite. Alors moi, j'y vas rapidement!

Il y avait des items, c'était "très important" puis "important". Alors dans l'item "très important", dans l'ordre, la tranquillité, c'était soixante-treize pour cent (73 %). La propreté, soixante-sept pour cent (67 %). La beauté du site, cinquante et un pour cent (51 %).

590 Dans "important", alors si nous combinons "important et très important", les priorités changent très peu, alors que la propreté, quatre-vingt-onze (91 %), la tranquillité quatre-vingt-dix (90 %) et la beauté et le service soixante-dix-huit (78 %).

595 Alors ça rejoint, il y a trois (3) choses qui viennent confirmer ce que la lettre disait lorsque j'ai présenté ces points-là à la première réunion.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

600 Le sondage a été fait quand, ce sondage-là?

PAR M. SERGE MILLIARD:

Ce sondage-là a été fait, madame, en 2003.

605 Et le deuxième qui suit, ça a été fait en 2001. Alors 2001 pour lui, c'est "Marketing hors Québec des produits de l'industrie de la pourvoirie".

610 Alors j'ai fait des ratures sur les points importants. En ce qui concerne les facteurs qui jouent un rôle important dans ces choix, dans le choix de destination des pêcheurs, la qualité de l'eau, l'absence de contaminant chez le poisson et la beauté naturelle de l'endroit et la présence des espèces préférées sont les facteurs les plus importants.

615 Et si on continue! Les résultats de l'enquête font tout de même ressortir l'importance du rôle que peut jouer la qualité de l'environnement offert dans le positionnement du produit et le développement de sa notoriété. Il y a des petits graphiques, et je vais vous lire le dernier paragraphe, on va accélérer un petit peu.

620 En ce qui concerne les facteurs de motivation qui sont invoqués par les Américains pour la pratique de la pêche en général, la détente, l'appréciation du milieu naturel et l'évasion sont encore les facteurs les plus importants.

Le plaisir d'être entre amis et le défi sont également des facteurs qui sont jugés comme étant assez importants.

625 En contrepartie, la capture d'un poisson trophée vient uniquement au septième rang. Pour vous dire que les poissons, on pense que les poissons, c'est la raison principale, c'est pas ça du tout. On apprend des choses, là. Uniquement au septième rang des facteurs évoqués lors de l'enquête.

630 Ces résultats viennent renforcer l'idée de considérer à l'intérieur de l'établissement de la stratégie de mise en marché le développement d'une image de marque en fonction de la qualité de l'environnement et du "dépaysement".

PAR LE PRÉSIDENT:

635 Merci beaucoup. On va reprendre l'annexe, si vous le permettez. Merci beaucoup.

 Madame Bigué, est-ce que vous avez une question?

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

640

 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

645

 Monsieur Haemmerli!

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

650 Oui. Monsieur Milliard, vous avez parlé tantôt d'un projet de développement qui serait menacé, juste pour permettre à la Commission de comprendre un peu mieux l'ampleur de la chose!

 Est-ce que vous pouvez nous parler de ce projet-là?

655

PAR M. SERGE MILLIARD:

 En fait, nous, on a eu au fil des ans quelques développeurs, contracteurs, développeurs qui sont venus nous rencontrer, des promoteurs pour faire un développement chez nous. Alors bâtir des chalets haut de gamme, puis rajouter des services, comme l'équitation, etc., etc.

660

 On a travaillé sur un dossier avec un monsieur Cloutier environ trois ans et demi (3 ½), et puis il y a eu des études de marché qui ont été faites par le promoteur. Il y a eu une foule de choses, l'évaluation du domaine, etc., etc. Mais ça, ça lui appartient à lui, ces documents-là.

665

 Et l'an passé, en septembre, finalement, ça a pas fonctionné, parce que le financement n'était pas au rendez-vous. Puis par la suite, il y a un autre monsieur qui est venu nous rencontrer qui est en train d'en faire un ailleurs en Gaspésie pour un développement chez nous encore, mais dans la même teneur, avec des chalets peut-être un peu moins dispendieux, mais toujours avec des services de rattachés à ça.

670

 Alors ça a pas non plus donné de fruit à date. Il est encore intéressé, mais on n'a pas été plus loin.

675

 Et j'en ai un autre, là, qui est encore sur les rails. C'est un promoteur qui a des intérêts européens qui viendrait chez nous. Écoutez, là, c'est embryonnaire. J'ai même pas encore

rencontré le promoteur; on se parle au téléphone, ça fait trois-quatre (3-4) fois qu'on se parle, et on va avoir un groupe d'Européens qui sont censés venir bientôt, entre guillemets.

C'est là qu'on est rendu.

680

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Puis aussi une question de précision! Quand vous parlez de la saison de cent quinze (115) jours dans votre mémoire, est-ce que c'est juste les activités de la pêche ou c'est vraiment les activités du site qui durent cent quinze (115) jours, puis autrement, vous êtes fermé?

685

PAR M. SERGE MILLIARD:

C'est-à-dire qu'on a été ouvert les années auparavant, on ouvrait l'hiver, sauf qu'on l'est plus.

690

Maintenant, cent quinze (115) jours, c'est l'activité de pêche. C'est de la mi-mai à la mi-septembre environ. Ça joue là-dedans.

695

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

700

J'aimerais revenir un peu sur les cèdres!

J'aimerais savoir si vous avez fait des démarches pour que ces arbres-là soient reconnus officiellement par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune?

705

PAR M. SERGE MILLIARD:

Non, j'ai pas fait de démarche, monsieur. J'ai pas fait de démarche.

710

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que c'est des arbres de cinq cents (500) ans.

PAR M. SERGE MILLIARD:

715

Cinq cents (500), six cents (600) ans. Écoutez! Excusez, ils sont reconnus par le ministère comme étant les plus gros cèdres au Québec, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

720

Mais officiellement, là?

PAR M. SERGE MILLIARD:

725

Officiellement, oui. Les documents sont là.

PAR LE PRÉSIDENT:

730

Reconnue forêt officiellement protégée, reconnue comment?

PAR M. RÉAL BLOUIN:

Pas forêt protégée, mais reconnue.

735

PAR LE PRÉSIDENT:

Elle est reconnue comment, est-ce que vous savez?

PAR M. SERGE MILLIARD:

740

Bien, vous avez les documents aux annexes. Les ingénieurs forestiers du ministère sont venus chez nous.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

745

Ah, ils ont reconnu le caractère exceptionnel des arbres, mais personne n'a attribué à cette cédrière-là, mettons, un statut d'écosystème forestier exceptionnel?

PAR M. SERGE MILLIARD:

750

Non, non, j'ai pas ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

755

C'était ça ma question.

Maintenant, vous parlez...

PAR M. SERGE MILLIARD:

760

Oui, écoutez, je pourrais peut-être expliquer, ça me revient! C'est qu'au début du siècle dernier, il y a eu des arbres qui ont été coupés dans ce secteur-là où ce qu'on a des gros cèdres. Alors étant donné qu'il y a eu déjà de la coupe de bois à cet endroit-là, ils pouvaient pas reconnaître ce que vous dites, forêt exceptionnelle. C'est la raison tout simplement.

765

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. Et vous parlez en page 4 de pas avoir obtenu des réponses rassurantes concernant la protection des cèdres.

770

Est-ce que d'après vous, il y aurait d'autres mesures d'atténuation qui pourraient vous rassurer et qui pourraient être mises en place?

PAR M. SERGE MILLIARD:

775

C'est que si on regarde sur les cartes, c'est tout près. Il y a plusieurs éoliennes qui vont être installées tout près du lac qui alimente le ruisseau dont les cèdres bénéficient. S'il y a pas d'eau, il y a plus de cèdres.

780

Alors moi, ça m'inquiète beaucoup, parce que c'est la dynamite, c'est les pelles mécaniques. Puis si on brise la nappe phréatique ou autre, je suis pas tellement compétent à ces niveaux-là, mais j'ai peur qu'on assèche le ruisseau, puis que les cèdres en bas qui sont quand même, écoutez, c'est les plus vieux au Québec, il faut que je prenne des mesures pour les garder!

785

Puis il y a aussi le facteur que faire les routes, écoutez, ça peut déranger au niveau de l'eau. Ça peut créer de l'érosion, etc.

790

Ça m'inquiète beaucoup. Bien, on le voit ici. Vous voulez savoir dans quelle région que c'est?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

795

PAR M. SERGE MILLIARD:

Écoutez, j'essaie de voir le petit lac. Là, ça, c'est le grand ruisseau.

800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Attendez un petit peu! Là, pour l'enregistrement, il faut dire que c'est situé au nord-ouest de?

805 **PAR M. SERGE MILLIARD:**

Oui. Alors c'est situé, si vous voulez, au nord-est ou sud-est, comme vous voulez, au sud-est du lac Asselin.

810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, parfait.

PAR M. SERGE MILLIARD:

815

On l'a directement sur la carte 2.5, elle est très explicite.

PAR LE PRÉSIDENT:

820

C'est quel numéro, monsieur Bouchard?

PAR M. JACQUES BOUCHARD:

C'est la carte 2.5, monsieur le Président.

825

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Mais sur cette carte-là que j'ai ici devant moi, je vois pas de cédrière d'indiquée à l'endroit où monsieur Milliard nous l'a montrée.

830

PAR M. RÉAL BLOUIN:

Mais sur celle-là, monsieur, on la voit très bien. Me permettez-vous d'approcher?

835

PAR LE PRÉSIDENT:

On va la projeter pour le bénéfice de l'audience!

PAR M. RÉAL BLOUIN:

840

2.5, c'est en plein celle-là. Les couleurs sont pas les mêmes, là.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

845 On n'a pas la même carte 2.5

PAR M. SERGE MILLIARD:

850 Qui prend son eau, c'est que ce ruisseau-là prend sa source dans ce coin-ci. Il y a un petit lac là, mais je le vois pas. On le voit sur d'autres cartes.

PAR LE PRÉSIDENT:

855 Il y a un lac à l'extrémité est du projet de parc éolien, c'est ça?

PAR M. SERGE MILLIARD:

Attendez un petit peu, je vais essayer de regarder ici.

860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ouest c'est-à-dire!

PAR M. RÉAL BLOUIN:

865 On l'a à 2.5, on le voit.

PAR M. SERGE MILLIARD:

870 On va l'identifier. Où tu le vois sur la carte?

PAR M. RÉAL BLOUIN:

875 On a le lac Asselin qui est là, et puis il est censé y avoir un lac ici à quelque part.

PAR M. SERGE MILLIARD:

C'est là, tu l'as.

880 **PAR M. RÉAL BLOUIN:**

C'est ce lac-là? Et puis la cédrière en question, elle est ici. Attendez un petit peu, je veux être sûr de mon affaire!

885 Elle est franc nord, à partir de ce lac-là, elle est franc nord. Elle est quelque part ici, la
cédrière.

PAR LE PRÉSIDENT:

890 Votre crainte, c'est de voir ce milieu de cédrière là asséché?

PAR M. SERGE MILLIARD:

895 Oui, ce coin de cédrière là, cet endroit-là pour les cèdres, c'est alimenté par un ruisseau
qui coule à l'année, un fichu de beau ruisseau. Vraiment, même on a fait un promontoire près du
ruisseau, parce qu'il est vraiment beau, il est en cascade, puis ça coule à l'année, puis ça
provient d'un lac dans le parc éolien.

900 Puis étant donné qu'ils mettent des éoliennes près, moi, je suis inquiet, parce qu'il va
 falloir qu'ils creusent des gros trous, puis la dynamite, puis les pelles mécaniques, j'ai peur, moi,
qu'ils assèchent le ruisseau ou qu'on brise cette richesse-là qui a quoi, cinq cents (500), six cents
(600) ans. Il y a plusieurs arbres comme ça, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

905 OK, ça irait. Monsieur Milliard, monsieur Bouchard, monsieur Blouin, merci beaucoup de
vous être déplacés et de nous avoir livré ce témoignage.

910

JEAN-SERGE BLOUIN

PAR LE PRÉSIDENT:

915 Maintenant, j'inviterais le Conseil tribal Mi'gmac du Mi'gmawei Mawiomi, monsieur Claude
Jeannotte chef Gespeg.

Il n'est pas ici ce soir?

920 Regardez, s'il se présente, vous me ferez signe, madame Poliquin.

Donc on va passer à monsieur Jean-Serge Blouin.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

925

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

930 Bonsoir monsieur Blouin.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

935 Madame Bigué, monsieur Haemmerli, bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

940 Si vous voulez qu'on projette des cartes, on a la plupart des informations. Vous avez juste à nous faire signe.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

945 Oui, d'accord. J'en ai emmené quelques-unes supplémentaires, je verrai si j'en aurai besoin.

Je vous demanderais juste une petite seconde pour mettre ça en branle.

PAR LE PRÉSIDENT:

950 Pas de problème.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

955 Donc tant qu'à mettre ça à l'écran, je peux peut-être mettre une image tout simplement qui va nous permettre de voir.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

960 Monsieur Blouin, vous savez que vous allez les déposer, les images...

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

Pardon?

965 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Vous savez que vous allez déposer les images?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

970

Oui, ça va me faire plaisir de les déposer.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

975

Est-ce que dans celles que vous avez, vous avez l'approche pour le lac Asselin, la carte que vous avez mise en annexe de votre mémoire?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

980

Oui, je crois que oui. Donnez-moi un petit instant. On parle bien de la carte d'approche qui figure la zone d'approche typique?

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

985

Oui.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

990

Ça serait cela. Je peux vous l'agrandir afin de mieux voir, là. Je peux peut-être vous décrire si vous voulez ou je procède tout de suite?

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

995

Non, je voulais juste savoir si vous l'aviez, parce qu'on va parler de ça à un moment donné.

PAR LE PRÉSIDENT:

1000

Là, on vous écoute tout oreille.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1005

Donc c'est ça, selon le mémoire que j'ai déposé, j'ai tenté de faire vraiment un condensé le plus possible pour essayer de survoler les quelques points à tout le moins que j'ai mis dans le mémoire, que je pense qui sont dignes de mention.

Donc je vais lire une bonne section de ça, je pense que ça va résumer aussi le mémoire. Ensuite de ça, bien, j'écouterai si vous avez des questions.

1010

Donc ça se lit comme suit.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, premier paragraphe, "Vue des airs...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3^e paragraphe, sixième ligne, "... recensés au Québec.")

1015

Les photos en annexe A. Je pense que ça serait bon pour peut-être les gens ici présents juste de montrer ces cèdres-là.

1020

Donc on en voit un ici, on voit monsieur Milliard qui est situé juste à côté d'un cèdre. On peut peut-être voir, je sais pas si on voit bien la grandeur de ces cèdres-là. En voici un autre.

1025

Donc on voit, c'est un cèdre qui a tout près de six cents (600) ans, si je me trompe pas. C'est énorme. Pour nous en tout cas, je sais pas, on a peut-être pas tous la même définition de ce qui est exceptionnel en Gaspésie, pour moi personnellement en tout cas, c'est exceptionnel, ça.

Je veux juste vous montrer ça, vous voyez un peu la grandeur, là.

1030

Donc pour nous, j'appellerais pas ça un patrimoine, mais peut-être un patrimoine, c'est exceptionnel d'avoir ça sur notre terrain. C'est une découverte qui a été vraiment exceptionnelle, finalement.

Donc je poursuis!

1035

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, premier paragraphe, "En tant que pilote...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3^e paragraphe, cinquième ligne, "... un risque évident...")

1040

Et là, je reprends les propos, les termes exacts de la question du sondage.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 3^e paragraphe, 5^e ligne, "... quant à la circulation...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, troisième paragraphe fin, "... vers le lac principal.")

1045

Que je vais vous remonter à l'instant même. Donc je pense que la photo parle d'elle-même. On voit l'approche standard, je dirais, de quelle façon les avions approchent le lac principal pour le prendre, si je peux m'exprimer ainsi, dans la longueur.

1050

Donc les avions sont obligés de passer par-dessus, seraient, finalement, obligés de passer directement au-dessus de certaines éoliennes. Et deux mille cinq cents mètres (2500 m) en avion, c'est vite passé. Donc il faut pas être haut à ce niveau-là pour être capable de descendre au lac Asselin à temps. C'est un réel danger. Moi, écoutez, ça me concerne directement, premièrement. Mais deuxièmement, j'ai une énorme préoccupation pour les clients. Donc voilà, je vais arrêter ça là.

1055 Donc c'est ça, il y a une lettre aussi qui est fournie en annexe D de l'APBQ qui a été envoyée directement de l'association.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, deuxième paragraphe, "De ce fait...")

1060 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, 3^e paragraphe, "... provenant de Transports Canada.")**

1065 Je viens de voir tout à l'heure, j'ouvre une parenthèse, que j'ai eu des documents qui m'ont été fournis, j'ai pas eu le temps de les lire complètement ni de les assimiler, mais je vais le faire dans les jours qui vont venir et s'il y a des questions ou quoi que ce soit, on pourra extrapoler un peu plus.

 Donc voici quelques extraits de ce chapitre! Je vais le résumer très très très sommairement.

1070 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, milieu, "Les spécifications du présent...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8 milieu, point b, fin, "... à ses abords.")

1075 Donc c'est bien logique. On peut pas arriver puis mettre des obstacles sur une surface qui est utilisée à des fins d'atterrissage comme ça. Donc on peut pas le faire de cette façon-là.

1080 Et ce que ça dit finalement, c'est que la norme 4.1.1.1: les limites d'une surface extérieure comporteront un plan commun. Et là, je passe la section d'explications. Ça devra être d'au moins quatre mille mètres (4000 m). Donc une circonférence, un périmètre de sécurité de quatre mille mètres (4000 m) autour de ce qui est l'aérodrome. L'aérodrome, dans le cas présent, c'est le lac Asselin bien entendu.

1085 Donc si je reprends une partie de la description du mot aérodrome par Transports Canada, c'est "une surface d'eau, de glace, de terre, toute surface apprêtée ou préparée pour l'amerrissage ou l'atterrissage d'un avion".

 Donc c'est une circonférence de quatre mille mètres (4000 m), et je peux vous la montrer, pour vous dire qu'est-ce que ça fait, un périmètre de quatre mille mètres (4000 m).

1090 Un périmètre de quatre mille mètres (4000 m) autour du lac Asselin, ça donne ceci. Donc on voit quatre mille mètres (4000 m), le périmètre, qu'est-ce que ça donne, un périmètre de sécurité, selon Transports Canada.

 Donc je vais laisser l'image là, je vais continuer!

1095

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, premier paragraphe, "Tel que mentionné...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, premier paragraphe fin, "... de Montagne Sèche.")

1100 Selon ce qu'on voit là, je pense que c'est assez évident.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, deuxième paragraphe, "Quels ont alors été...")

FIN DE LA LECTURE (Page 10, troisième paragraphe fin, "... en péril sa survie?")

1105

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, premier paragraphe, "Demandez à un résident...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième paragraphe fin, "... réellement?")

1110 Ici, je vais ouvrir une parenthèse. Au début, on a parlé un peu du projet de développement qui a été déposé, j'en fais un résumé ici.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, premier paragraphe, "Au début 2007...")

1115 **FIN DE LA LECTURE (Page 16, deuxième paragraphe milieu, "... aussi niais et piteux.")**

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous fais des signaux, c'est parce que ça prolonge.

1120

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

Oui, j'ai presque fini, je vais abréger.

1125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez aux recommandations.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1130

D'accord, je m'en vais directement aux recommandations?

Avant de parler de recommandations, je souligne un point. On parle ici de l'exercice de détermination des paysages compatibles, avant de placer ça en formule, là.

1135

L'exercice de détermination des paysages compatibles avec le développement éolien pourrait mener à un maintien à une certaine distance, voire à l'exclusion des parcs éoliens de certains sites d'activités humaines.

1140 On dit ici, sur la carte d'inventaires, les sites suivants doivent être clairement identifiés:
les périmètres d'urbanisation, les secteurs de villégiature, les résidences isolées, les
infrastructures routières, les réseaux récréatifs, les circuits touristiques, les sites faisant l'objet de
servitude, telles que les zones de vol à basse altitude, les activités de loisir aérien et les parcs
éoliens existants.

1145 Alors je pose comme question: À combien de ces sites bien particuliers peuvent
s'identifier le domaine et la Pourvoirie Beauséjour? La majorité me direz-vous. Alors combien de
ces sites ont été répertoriés par le promoteur dans les documents déposés?

1150 Et je demande: À combien de ces critères devons-nous répondre avant que le
promoteur daigne considérer la modification substantielle du projet de Montagne Sèche?

Recommandations et propositions!

1155 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 28)**

FIN DE LA LECTURE (Page 29 fin)

1160 Donc je vais vous éviter la conclusion. Je vous remercie finalement de cette
présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 On va essayer, de notre côté aussi, d'accélérer un peu les questions, parce qu'on va
prendre du retard sur notre horaire. Je rappelle qu'on donne en moyenne une quinzaine de
minutes, on essaie de pas trop le dépasser, parce que ça nous enlève du temps aussi pour la
discussion des points d'éclaircissement.

1170 Et en parlant de points d'éclaircissement, j'aimerais que vous reveniez avec votre carte
qui montre l'approche quand vous amérissiez sur le lac. Vous parlez d'un amerrissage est-ouest.

Pouvez-vous l'indiquer, est-ce que c'est le haut du triangle? Parce que là, j'imagine que
vous voulez prendre la partie du lac qui est la plus longue, c'est ça?

1175 **PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:**

Oui, exactement. Autant que possible, bien entendu, si on prend en compte que le vent
dominant arrive de l'ouest, en tout cas dans la mesure du possible, c'est préférable de faire une
approche de façon face au vent.

1180 Donc si on veut venir face au vent, c'est bien entendu que l'approche normale se situe de
l'est vers l'ouest. Donc il faut prendre en considération aussi la longueur du lac. Donc le lac est

le plus long dans ce sens-là, et l'approche standard se fait dans le même sens que le lac, finalement.

1185

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous amérissiez toujours sur le lac Asselin ou vous allez de temps en temps sur d'autres lacs?

1190

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

Moi, mon avion personnel est situé au lac Long, juste ici en bas. Et ce lac-là, moi, me permet d'atterrir présentement. La simple raison pourquoi mon avion est au lac Long, c'est pour ne pas déranger les clients qui sont sur le lac pendant la saison d'été, tout simplement.

1195

PAR LE PRÉSIDENT:

Quand vous parlez d'une distance d'approche de deux point cinq kilomètres (2,5 km), pouvez-vous nous situer par rapport aux quatre mille mètres (4000 m), c'est quoi la différence entre les deux (2)?

1200

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

Une approche, la distance d'approche finale et le périmètre de sécurité. Le périmètre de sécurité, selon Transports Canada, c'est un endroit qui est considéré principalement comme zone de vol à basse altitude. C'est-à-dire qu'il y a des manœuvres de décollage ou d'atterrissage, et dans ce périmètre-là, c'est bien entendu que les avions sont à une basse altitude.

1205

1210

Donc il faut éviter l'érection d'obstacles autant que possible aux abords d'un aéroport sur une étendue de quatre mille mètres (4000 m) autour de l'aéroport.

PAR LE PRÉSIDENT:

1215

Donc c'est un cercle autour du point?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

Exactement.

1220

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez monsieur Haemmerli.

1225

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Je voudrais juste continuer avec une question du président, je m'excuse de l'interruption.

1230

Je suis juste surpris qu'il soit nécessaire de sauter finalement d'un plateau à un autre, alors qu'il y a un dénivelé de plus de cent trente mètres (130 m), alors que vous avez un palier de terrain finalement qui est orienté est-ouest et qui vous permettrait peut-être d'approcher le lac sans avoir à sauter la montagne?

1235

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

Ah, c'est possible, c'est certainement possible d'approcher le lac un peu plus au nord. Je vais vous pointer sur la carte ici.

1240

C'est possible de faire une approche à la limite de ça, à la limite de ça ici. Il faut que les vents soient favorables, et il faut prendre en compte qu'on va devoir effectuer un virage à la toute dernière minute, ce qui est vraiment pas recommandé pour peu importe le type d'avion.

1245

Il faut s'entendre qu'un virage de dernière minute, c'est jamais recommandé par les instances.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

D'accord.

1250

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis tantôt, vous avez mentionné la DQ6.1, vous venez d'en prendre connaissance – vous avez pas eu le temps d'en prendre connaissance?

1255

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

J'ai pas eu le temps de l'assimiler vraiment.

1260

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, c'est, pour les participants dans la salle, la DQ6.1, c'était des questions que la Commission a adressées à Transports Canada, qui vient un peu préciser l'application du Règlement sur les aérodromes notamment.

1265

Mais votre première proposition ou recommandation, c'est de relocaliser la totalité des éoliennes.

1270 Avec ce qu'on vient de discuter, supposons que ça serait pas toutes les éoliennes qui seraient déplacées, est-ce qu'il y en aurait qui seraient plus prioritaires que d'autres?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1275 Bien, premièrement, une petite correction. C'est pas toutes les éoliennes, c'est les éoliennes - moi, je considère que les éoliennes visibles, c'est la priorité, premièrement. Parce qu'il y a déjà des opérations existantes.

1280 Et comme je vous disais tantôt, comme monsieur Milliard l'a très bien démontré, la raison première pourquoi on veut conserver une beauté naturelle, c'est que c'est notre marché. Si on enlève du poisson aux pêcheurs, ils pêchent plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285 Visibles à partir de l'auberge, du lac Asselin ou à partir des limites du territoire?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1290 Prioritairement de l'auberge, en premier, mais pas seulement de l'auberge. Je veux dire, à quoi bon posséder un terrain de neuf cent trente (930) acres si on peut pas l'exploiter?

Donc si je me déplace, je veux juste prendre comme exemple, je vais vous montrer une photo...

PAR LE PRÉSIDENT:

1295 OK, on reviendra à la carte. Allez-y, continuez votre explication.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1300 Je prends comme exemple ceci, parce qu'une photo, finalement, vaut mille (1000) mots!

1305 Je vais vous montrer une image, tenez, qui serait ça ici. Cette photo-là provient du belvédère, c'est un point de vue, on regarde au nord, finalement, sur cette photo-là. On voit l'auberge qui est ici.

Donc on voit la grandeur du lac, c'est bien entendu, on le voit bien.

1310 Donc si on parle, moi, comme je vous disais, je pense, lors des audiences publiques, c'est un point de vue, moi, que je trouve extraordinaire. C'est un panorama qu'on voit pas souvent en Gaspésie, c'est-à-dire un lac et un plan d'eau comme le fleuve Saint-Laurent en

arrière, c'est pas très très courant. Moi personnellement, j'en ai pas vu beaucoup, et je pense que c'est digne d'être exploité.

PAR LE PRÉSIDENT:

1315

Maintenant, si on revient avec la carte de tout à l'heure! Dans votre réponse de tantôt, vous disiez, les éoliennes visibles à partir du lac Asselin.

1320

Pourtant, sur la carte que vous aviez, tantôt on voyait un peu plus gros, je voyais le chiffre des éoliennes, les éoliennes 34 et 35, eux autres sont comme...

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1325

Elles sont dans l'axe d'approche direct. Et ça ici, je vois pas très bien, ce serait les 1 et 5 possiblement. Elles le sont aussi, bien entendu, c'est par là qu'on rentre directement dans le centre.

1330

Et je parle pas seulement de moi personnellement, je parle aussi des clients, mais aussi de la SOPFEU. Comme je vous disais tout à l'heure, la prévention des feux de forêt, nous autres, on est drôlement préoccupé par ça. Écoutez, un avion, on sait très bien qu'un avion de type CL-415, c'est pas petit, et ça a besoin d'une approche plus longue qu'un petit avion manœuvrable. C'est important que ce soit respecté, ces normes.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

1335

Dans l'approche nécessaire que vous avez décrite, combien de superficie en pourcentage appartient à votre terrain, vous appartient, puis l'autre appartient aux terres publiques?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1340

Je vais vous montrer ici avec la souris. Nous ici, notre territoire se limite environ à cette ligne ici. J'y vais à peu près, là. Disons ici. Tout ça. Ça, c'est à nous.

1345

Tout ce qui est au sud ici. Donc si je fais un carré autour de notre territoire, je ferais ça, je ferais ça, je ferais ça et je ferais ça.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

1350

En restant dans votre territoire, est-ce que c'est possible d'atterrir?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

C'est une bonne question. Pas tous les avions, pas tous les types d'avions, sécuritairement, non, pas du tout.

1355

L'avion petit, manœuvrable, oui, pas tout le monde encore une fois. Donc c'est pas la norme, c'est pas du tout ça.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

1360

Quand on parle de normes, pour être un aérodrome, il faut répondre à plusieurs normes?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1365

Bien, selon les normes de Transports Canada, c'est deux mille cinq cents mètres (2500 m), minimal, minimal.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

1370

Oui, ça, c'est un aérodrome.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1375

Un aérodrome, oui. Un aérodrome qui est un plan d'eau, finalement, qui peut être un plan d'eau, un plan de terre, une piste.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380

Moi, j'aurais d'autres questions évidemment. Regardez, vous parlez des propriétaires de terrain privé et de chalet, est-ce que vous les avez contactés?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1385

Personnellement?

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1390

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1395

Est-ce qu'à votre connaissance, le promoteur les a contactés?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1400

Je croirais pas. Je peux pas m'avancer là-dessus. Si on n'a pas été consultés, je doute très fortement que des propriétaires de camp ou de chalet ont été contactés.

PAR LE PRÉSIDENT:

1405

OK. D'autres questions?

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1410

Rapidement. Est-ce qu'à votre connaissance, la SOPFEU utilise le lac Asselin?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1415

À ma connaissance, je le sais pas. Dans le passé, est-ce qu'ils l'ont utilisé? Oui, c'est ici, le lac qu'on voit qu'on dit le lac à Alphée a été utilisé, probablement parce qu'il était plus près d'une zone de crise. Techniquement, il pourrait être facilement utilisé, soit par des hélicoptères, soit par un CL-415, je vois pas de problème.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1420

OK. Vous parlez dans votre mémoire de l'ajout d'une piste d'atterrissage sur le domaine. Petit a, petit b, petit c!

Est-ce que c'est un usage qui est permis au schéma d'aménagement ou dans les règlements de zonage qui s'appliquent à votre propriété?

1425

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

Selon la municipalité?

1430

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Oui, et la MRC.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1435

Ah, c'est une très bonne question. J'ai honnêtement pas vérifié, je verrais pas pourquoi, vu qu'il y en a déjà une à Madeleine, c'est similaire, c'est des villages voisins.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1440

Elle serait où sur le domaine?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1445

On a deux (2) choix finalement. On parle de suppositions, moi, je pense que ça serait un ajout exceptionnel.

1450

Je vois deux (2) possibilités. Bien entendu que ça prend un endroit plat. On a une longueur ici de tout près de quatre mille pieds (4000 pi) entre la limite de notre territoire et ça ici. C'est une crête finalement qui est bien au niveau, donc qui serait assez facilement aménageable. C'est une option.

La deuxième option serait ici sur la crête au sud du lac Asselin.

1455

PAR LE PRÉSIDENT:

On va essayer de qualifier le plus possible pour les besoins de la transcription!

1460

Si on résume, le territoire de la pourvoirie est au nord-ouest du parc éolien, environ, si on regarde la superficie à partir du lac Asselin en s'en allant vers l'est, d'une distance de, d'après vous?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1465

La largeur totale, je demanderais à monsieur Milliard.

PAR LE PRÉSIDENT:

1470

Il est au nord-ouest?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1475

Oui, exactement. La pourvoirie, le terrain de la pourvoirie que je fais présentement en largeur est situé au nord-ouest de la zone.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour qu'on soit capable de retracer, parce qu'on verra pas nécessairement l'image.

1480 **PAR M. SERGE MILLIARD:**

La largeur est de cinq mille neuf cent trente-sept pieds (5937 pi).

PAR LE PRÉSIDENT:

1485

Cinq mille neuf cent trente-sept pieds (5937 pi) au nord-ouest du parc, OK.

PAR M. SERGE MILLIARD:

1490

Six mille huit cent onze (6811 pi) de profondeur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1495

OK. Et là, quand vous parlez de l'aérodrome, vous êtes toujours au nord-ouest?

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

Oui.

1500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais à l'intérieur...

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1505

À l'intérieur de notre domaine, finalement, d'une section privée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1510

OK, continuez.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1515

Finalement, c'est ça. La deuxième section qui serait possible toujours, c'est la crête. C'est une deuxième crête qui est située ici. Donc il y a une bonne longueur, moindre que la première, mais qui est un endroit aussi propice pour faire ce genre de chose là.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1520 Je vais arrêter avec les questions, puisque vous avez pas lu la réponse de Transports Canada, mais je vous suggère de la lire, puis si vous avez des ajouts, faites-nous-les parvenir rapidement.

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

1525 OK, d'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

1530 Dernière question rapide, parce que là, on n'a plus beaucoup de temps!

Dans votre troisième recommandation, vous proposez que la MRC procède le plus rapidement possible aux ajustements et aux modifications qui s'imposent dans les différentes cartes déposées. C'est quoi exactement?

1535 **PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:**

C'est des principes d'intégration de parc éolien. C'est des respects de principes qui ont été établis.

1540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans leur schéma d'aménagement?

1545 **PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:**

Exactement. Écoutez, j'ai lu le guide, j'ai vu plusieurs manquements, plusieurs identifications de zones, comme je vous disais tantôt, je peux juste vous en dire quelques-unes.

1550 Donc ici, on voit sur la carte d'inventaires, les sites suivants doivent être clairement identifiés. Les périmètres d'urbanisation, les secteurs de villégiature qui est notre cas, les résidences isolées, les réseaux récréatifs, les circuits touristiques, on fait partie de nombreuses choses dans ça, là. Et je n'en ai pas vu vraiment, j'en ai pas vu.

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau, c'était juste pour clarifier si j'avais bien compris.

Bien, merci beaucoup monsieur Blouin.

1560

PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:

Merci à vous, ça me fait plaisir.

1565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et je vous demande de déposer aussi les cartes et les photos que vous nous avez présentées. Merci beaucoup, bonne soirée.

1570 **PAR M. JEAN-SERGE BLOUIN:**

Merci, bonne soirée.

1575

CRÉNEAU ÉOLIEN ACCORD

PAR LE PRÉSIDENT:

1580 Il est huit heures et demie (8 h ½), on va être bon pour prendre un autre intervenant.

Madame Marie-Claude Bourque, Créneau éolien Accord.

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

1585

Bonsoir. Si j'utilise un PowerPoint, ça va?

PAR LE PRÉSIDENT:

1590 Certainement. Ça va être projeté, puis est-ce que vous pourriez le déposer aussi à l'arrière de la salle?

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

1595

Oui.

Bonsoir. Je me présente. Moi, c'est Marie-Claude Bourque, je suis la coordonnatrice du Créneau éolien Accord pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

1600

Donc je vous présente brièvement la stratégie Accord gouvernementale du gouvernement du Québec qui est basée sur des créneaux d'excellence inspirés des grappes industrielles et des pôles de compétitivité comme il y a en France et également, un exemple très connu, c'est la Silicon Valley.

1605 Donc Accord vise le développement des créneaux d'excellence basés sur les acquis économiques ou les ressources naturelles de chacune des régions du Québec, en favorisant le regroupement des gens d'affaires, des institutions du même coup.

1610 D'autres créneaux connus au Québec, par exemple le Saguenay a l'aluminium, la Mauricie les pâtes et papiers. En Gaspésie, il y a trois (3) créneaux qui ont été identifiés pour la région: il y a le créneau marin, le créneau touristique et le créneau éolien.

1615 Donc le Créneau éolien Accord existe depuis 2002, mais la signature de l'entente de mise en œuvre date de 2007, en juin. Et puis il faut savoir que l'entente est signée par des représentants dont par exemple le président interrégional, et les différents acteurs du créneau sont tous derrière cette stratégie-là qui sont les industriels et les institutionnels.

1620 À titre d'entreprises qui font partie du créneau, on a AAT – je vais les décrire plus loin, quelles sont les activités – on a les Constructions LFG, Éocycle, Fabrication Delta, le Groupe Ohméga, LM Glasfiber et Hydrep.

1625 Pour le niveau institutionnel, l'ensemble des acteurs qui touche au niveau éolien sont présents, donc il y a le MDEIE, le MTQ, le MRNF, le MELS, Emploi-Québec, Développement économique Canada, la CRÉ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, donc Conférence régionale des élus puis un représentant des Îles-de-la-Madeleine aussi.

Donc c'est le TechnoCentre éolien qui est chargé de la mise en œuvre de l'entente et du plan d'action, et il le fait via l'embauche d'une coordonnatrice qui est moi.

1630 Donc les principales réalisations du créneau! Par exemple il y a eu l'implantation, à Murdochville, d'un centre CORUS qui est un centre de recherche sur l'éolien en milieu nordique spécialisé. L'accréditation de ce centre-là, à titre de centre collégial de transfert technologique qui est là disponible pour les entreprises; la réalisation d'une étude sur le transport des composantes d'éoliennes sur le territoire, ainsi que les besoins et les portraits; la diffusion d'un répertoire des entreprises gaspésiennes qui détiennent l'expertise dans l'installation des parcs éoliens. Je vais y revenir plus tard et je vais le déposer aussi avec mon mémoire.

1640 La mise sur pied d'un comité de veille pour les besoins de main-d'œuvre en éolien, qui est un comité qui veille à s'assurer que pour les prochaines années, avec le deuxième appel d'offres, il va y avoir un nombre suffisant d'employés disponibles, de main-d'œuvre disponible pour la région.

1645 Puis finalement, un réseau Innovation qui regroupe, qui actuellement, qui va être mis en branle, en fait, à la fin octobre, et qui regroupe cinq (5) entreprises du secteur, en les encadrant pour développer des meilleures affaires, pratiques d'affaires et pratiques d'innovation.

Donc différentes actions pour favoriser le développement à long terme de l'éolien en Gaspésie.

1650 Je vais passer rapidement là-dessus, parce que je crois que vous avez eu déjà un portrait. La Gaspésie, avec la MRC de Matane, est la région désignée; c'est là où il y a la plupart, en fait il y a l'ensemble de la puissance éolienne installée, la plupart des emplois au Québec, et puis il y a eu plusieurs usines qui ont créé six cents (600) nouveaux emplois.

1655 Et plus tard, je vais parler entre autres des entreprises manufacturières et de services qui viennent se rajouter à ces grosses usines de composantes là.

Et puis il y a également un savoir-faire gaspésien unique qui s'est développé, que ce soit au niveau de la formation ou de la R&D.

1660 Donc notre intervention du créneau éolien, nous, on est un créneau à vocation de développement économique, donc on s'est concentré sur ces aspects-là.

1665 Donc pour nous la construction des parcs éoliens de Gros-Morne et de Montagne Sèche, ça consolide la filière éolienne développée en Gaspésie. Ça va très certainement contribuer à rentabiliser l'usine de pales de LM Glasfiber à Gaspé.

1670 Je voyais que vous avez eu hier une présentation des employés qui ont démontré cet aspect-là. C'est de consolider les trois cents (300) emplois qui sont rattachés dans la région. Il faut savoir que trois cents (300) emplois, dans une ville comme Gaspé, l'impact est énorme. C'est pas comme trois cents (300) emplois dans une région métropolitaine par exemple, le pourcentage des gens qui travaillent est énorme.

1675 C'est la même chose aussi pour les usines de tours et d'assemblage de nacelles de Matane qui emploient plus de deux cents (200) personnes.

Donc pour nous, la construction des parcs est essentielle pour continuer à rentabiliser ces usines-là.

1680 Puis en plus, des usines de grosses composantes comme ça, il y a aussi toutes les compagnies gaspésiennes qui touchent de près ou de loin à l'éolien. Je les ai nommées ici. Il y a AAT qui est une usine de fabrication de tours de mesure de vent. Il y a LM Glasfiber, on en a parlé déjà. Éocycle qui sont à Gaspé aussi également comme AAT, qui fabrique des alternateurs d'éoliennes de faible puissance et de moyenne puissance. Il y a le groupe Ohméga qui fait de l'électricité d'éoliennes, entretien et maintenance d'éoliennes et qui fait du génie-conseil et ainsi
1685 que consultant en télécommunication.

Il y a également Kwatroe qui est une firme de génie-conseil, qui a un bon pourcentage de ses activités reliées à l'éolien. BPR énergie qui embauche des ingénieurs qui travaillent dans

1690 l'éolien. Génivar, également une firme de génie-conseil. Toutes ces firmes-là, en fait ces entreprises-là sont à Gaspé.

1695 Il y a également l'Atelier de soudure Gilles Aspirault qui s'est un peu réorienté, puis qui s'est diversifié pour fabriquer des pièces pour les pales et les supports servant au transport des éoliennes. Ce qui a permis d'augmenter le chiffre d'affaires de la compagnie.

Il y a également Cemta qui, comme AAT, fait, de Sainte-Anne-des-Monts, la fabrication de tours de mesure de vent. Il y a Transport Bellemarre à Murdochville, avec la division SRS qui embauche plusieurs personnes pour faire le transport routier de composantes éoliennes.

1700 Il y a évidemment la Corporation du chemin de fer de la Gaspésie qui fait le transport, qui a commencé en fait le transport ferroviaire de composantes éoliennes, et puis c'est prévu aller en augmentant. Puis ça permet en même temps de rentabiliser le chemin de fer qui est très peu utilisé depuis la fermeture des usines. S'assurer que le chemin de fer reste en Gaspésie.

1705 En fait, il y a aussi Acier Ecan à Murdochville qui embauche des gens de la place pour faire l'acier d'armature pour les bases d'éoliennes. QCE à Murdochville aussi qui fait l'entretien et la maintenance d'éoliennes.

1710 Dans la baie des Chaleurs, il y a Pesca qui est consultant en environnement; Activa environnement qui est aussi consultant en environnement. Fabrication Delta qui est la fabrication de tours d'éoliennes également.

1715 Donc il faut voir le portrait en fin de compte, l'éolien devient un moteur économique pour la région, puis il faut aussi se placer, ça, c'est des employeurs qui permettent à des jeunes comme moi de revenir et de travailler dans des domaines qui, normalement, en Gaspésie, auraient pas nécessairement de l'emploi.

1720 Chez Pesca, il y a beaucoup de biologistes; Activa, des ingénieurs. C'est des jeunes de la région qui reviennent, puis qui auraient peut-être pas la possibilité de revenir sans cette filière-là qui s'est développée.

1725 Donc si on parle de retombées économiques, ça, c'est par rapport à la filière éolienne qui s'est développée, mais il y a également les retombées économiques qui sont spécifiques à la construction des parcs.

Évidemment, il y a les retombées économiques qui avaient été mentionnées par Cartier, des restaurateurs, des hôteliers et des commerçants qui vont bénéficier de l'activité liée à la construction d'un par éolien.

1730 Selon les données de Cartier, c'est estimé, pour la construction des deux (2) parcs dont il est question ici, des retombées estimées à plus de deux cent vingt-sept millions de dollars (227 M\$).

1735 Pour ce qui est de Montagne Sèche, l'investissement de quatre-vingt-trois millions (83 M\$) total, c'est simplement pour la construction. Le nombre moyen de travailleurs est de cent cinquante (150), et puis il peut aller jusqu'à un maximum de deux cents (200) travailleurs au plus fort de l'activité.

1740 Pour Gros-Morne, les investissements sont de deux cent quatre-vingt-huit millions (288 M\$), et le nombre moyen de travailleurs est de deux cents (200), pouvant aller jusqu'à trois cent vingt-cinq (325) en période de forte activité.

1745 Donc il y a des retombées économiques par rapport à la construction de ces parcs-là qui sont au niveau des entrepreneurs locaux. Il faut savoir que pour construire un parc éolien, il y a des gens qui sont embauchés pour le déboisement, l'excavation, location d'équipements, arpentage-géomatique, entrepreneurs généraux, génie-conseil, consultant en environnement et le transport de bois.

1750 Les promoteurs sont obligés de respecter un pourcentage de contenu local, donc c'est certain que c'est des entreprises locales qui travaillent, et ça a été démontré pour les parcs précédents que les pourcentages de contenu local sont généralement dépassés. Donc les retombées ici sont concrètes.

1755 Et puis on a fait l'exercice, en fait ça a été à la demande des entreprises qui travaillaient dans l'installation des parcs, on a fait l'exercice de faire un répertoire de toutes les entreprises qui ont de l'expertise dans l'installation des parcs éoliens au niveau des services. Ça, ça peut être l'excavation – en fait, tous les services qui sont nommés sur le PowerPoint ici. Et puis il y a plus d'une trentaine d'entreprises qui vivent, dont un bon pourcentage de leur chiffre d'affaires est relié à l'éolien. Souvent, c'est plus de trente pour cent (30 %).

1760 Et puis il y a même certaines entreprises qui ont fait la construction de plus de deux-trois (2-3), et même quatre-cinq (4-5) parcs, donc continuellement, puis ça leur permet de garder à l'emploi leurs employés qui vont se déplacer sur le territoire, puis qui développent une expertise qui est unique au Québec.

1765 En faisant la recherche pour les données du répertoire, j'ai discuté avec certains entrepreneurs qui m'ont dit notamment, au niveau du nivelage des chemins, j'ai discuté avec une entreprise qui travaillait autrefois dans le domaine forestier, puis on sait qu'actuellement, le domaine forestier, ça va pas très bien, donc pour lui, l'éolien, ça a été sa bouée de sauvetage. Il s'est réorienté, puis depuis le début des parcs, il travaille constamment d'un parc à l'autre, puis il a pu garder ses équipements, ses employés à l'emploi. C'est la même chose au niveau du transport de bois.

1770

1775 Donc je pense qu'un des objectifs d'avoir fait de l'éolien un moteur de développement économique en Gaspésie pour compenser pour la baisse de d'autres secteurs, bien, quand j'ai entendu ces histoires-là, bien, je me suis dit, au moins, je pense qu'un des objectifs a pu être atteint.

1780 Donc ça, ça a été déposé, je vais vous en laisser une copie de toute façon. Vous pouvez voir tous les parcs qui ont été travaillés par les différentes entreprises, on voit qu'il y en a quand même beaucoup.

1785 Donc finalement, bien, la construction des parcs éoliens ici, ça a un impact sur la relève. Il faut savoir qu'au Cégep de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, il y a un cours en formation en maintenance d'éoliennes qui est donné; il y a un nombre restreint d'étudiants qui sont formés et qui sont formés en fonction des parcs éoliens à venir qui devront être entretenus pendant vingt (20) ans.

1790 C'est certain que s'il y a des parcs entre autres qui sont pas réalisés, en fait ça pourrait jouer sur l'employabilité de ces finissants-là qui sont formés pour travailler pour ces parcs-là.

1795 Donc le fait de construire des parcs éoliens ici en région, bien, ça permet à des jeunes ici de pouvoir avoir un emploi chez eux et de travailler en Gaspésie. Puis en même temps, le fait de donner un cours en formation éolienne au Cégep de Gaspé, c'est un cégep dont la population étudiante était en décroissance, bien, ça permet de continuer à garder un certain nombre de population étudiante.

1800 Donc les recommandations de la part du Créneau éolien Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, c'est:

1800 Considérant les retombées économiques pour la région, que j'ai mentionnées plus tôt;

1805 Considérant la consolidation des usines de composantes d'éoliennes et de toute la filière éolienne développée en Gaspésie;

1805 Considérant les retombées économiques locales liées à la préparation et à la construction de ces parcs;

1810 Considérant la création d'emplois en maintenance d'éoliennes;

1810 Nous recommandons la construction des parcs éoliens de Gros-Morne et de Montagne Sèche.

 Merci.

1815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup madame. J'aimerais vous poser la question suivante! Dans le contenu, une des exigences avec Hydro-Québec et le gouvernement, c'est qu'il y ait au moins soixante pour cent (60 %) des retombées locales.

1820

Est-ce que Accord fait un suivi des retombées locales?

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

1825

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Comment vous allez procéder par exemple dans le cas de Montagne Sèche?

1830

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

Par exemple, ce qu'on fait, c'est qu'on demande – de toute façon, les entreprises sont obligées de le fournir. Ça a été fait entre autres aussi même pour le Parc de Murdochville qui était pas du tout assujetti à ces conditions-là.

1835

Ce qu'on fait, c'est qu'on valide que le pourcentage, les contrats qui ont été donnés, les fournisseurs, on valide la liste des fournisseurs. D'ailleurs, ce qui a été fait ici, la recherche au niveau de la documentation est faite à partir de la liste des fournisseurs des différents promoteurs de parcs éoliens.

1840

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc si je comprends, est-ce que c'est compilé dans ce document-là?

1845

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

Oui.

1850

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce document-là, est-ce qu'il est déposé?

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

1855

Ça, c'est les fournisseurs, oui. Oui, vous l'avez déjà.

PAR LE PRÉSIDENT:

1860 Excellent. Et pour Murdochville, ça donnait combien de pourcentage?

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

1865 Pour Murdochville, c'était pratiquement quatre-vingt-cinq pour cent (85 %). Là, j'ai pas les chiffres avec moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1870 Est-ce qu'en moyenne, pour les projets d'éoliennes, le soixante pour cent (60 %) était dépassé?

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

1875 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Il était dépassé?

1880 **PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:**

1885 Oui, il y a même un communiqué qui a été émis récemment par Cartier pour exprimer ce point-là. Je l'ai pas avec moi, mais je pourrais vous le transmettre par la suite, pour que ça documente vos informations.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890 Dans votre plan d'action, vous vous êtes dotés d'un comité de créneau dont la mise sur pied d'un comité de veille pour les besoins de main-d'œuvre.

Quelles sont les observations?

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

1895 En fait, le comité vient d'être mis sur pied. Il faut savoir aussi que le coordonnateur a été embauché seulement depuis avril. Donc là actuellement, ce qui est fait, c'est que le comité regroupe Emploi-Québec, le MDEIE et le TechnoCentre éolien.

1900 Donc ce qui a été demandé, c'est une étude. Ce qui va être demandé, c'est une étude pour étudier les besoins de main-d'œuvre de chacune des entreprises et s'assurer que ces besoins-là soient comblés.

1905 Mais nous, ce qu'on nous dit, parce que dans notre créneau, on a des industriels, actuellement une de leurs préoccupations majeures, ça va être justement, dans les prochaines années, de combler la main-d'œuvre.

1910 Il faut être proactif par rapport à ça, c'est pour ça qu'on veut développer, suite à l'étude, s'il semble qu'il y aurait des besoins qui seront pas nécessairement comblés, on va développer des formations pour s'assurer qu'il y ait des gens, des institutions qui vont donner la formation nécessaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1915 Merci. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1920 Pour rester dans le plan d'action! Vous nous avez aussi mentionné tantôt la réalisation d'une étude sur le transport des composantes. Vous avez parlé de portraits puis de besoins.

1925 On entend entre les branches depuis hier invoquer des problèmes de transport. Est-ce que vous identifiez des besoins criants à cet égard-là? Est-ce que l'étude a identifié des choses dont vous aimeriez faire part à la Commission?

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

1930 Oui. L'étude a été déposée récemment. C'est certain que ce qui est ressorti, c'est d'essayer de diversifier les moyens de transport, parce qu'actuellement, c'est simplement le transport routier qui est utilisé.

1935 C'est de faire les ajustements, puis de s'assurer que nos infrastructures en Gaspésie soient capables de supporter le développement éolien. Parce qu'on sait que pour les entreprises qui sont installées en Gaspésie, le fait de transporter des composantes à partir d'ici, ça a un certain désavantage, donc il faut développer, rendre le train efficace et puis compétitif pour eux.

 Peut-être offrir, la conclusion majeure, c'est peut-être d'offrir aussi un bureau logistique de transport qui pourrait allier l'envoi de marchandises extrant, sortant des usines, puis qui pourrait s'assurer que les composantes de pièces éoliennes soient livrées sur les parcs à moindre coût.

1940 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Parce qu'hier, avant-hier, on en a croisé plusieurs qui s'en allaient vers l'ouest, puis la réflexion qu'on s'est faite, mais ce serait pas plus simple de les mettre dans des bateaux, par exemple?

1945 **PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:**

1950 Oui, c'est ça. En fait, actuellement, LM Glasfiber envoie ses pales vers l'Amérique du Sud par bateau. Mais c'est sûr que pour des courtes distances, pour le moment, c'est pas encore assez rentable pour le bateau.

1955 Mais l'étude a démontré qu'il y a des compagnies – c'est que les compagnies ferroviaires et les compagnies maritimes, pour le moment, sont pas intéressées à faire les investissements, parce que l'éolien, ça commence. Mais ce qu'on nous a dit, c'est que les armateurs du Saint-Laurent étaient intéressés et pourraient, pour les prochaines années, faire les investissements nécessaires puis donner une flotte, parce que c'est des morceaux, les composantes éoliennes, on s'entend que c'est surdimensionné, donc ça prend des véhicules spéciaux, mais ils étaient intéressés à faire les investissements nécessaires.

1960 Et puis il y a un projet pilote qui va être fait à partir d'éoliennes pour envoyer des pales aux États-Unis par chemin de fer, ce qui serait plus écologique, plus économique, puis qui libérerait justement la route au niveau de la circulation locale.

1965 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

D'accord. Dans la liste que vous avez décrite en détail des fabricants, un constat, je m'éloigne peut-être un peu du projet, mais pas vraiment, il y a pas de fabricant de turbines, est-ce quelque chose que vous avez envie de commenter? Est-ce qu'on peut raisonnablement l'anticiper à un moment donné?

1970 **PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:**

1975 Bien, le seul turbinier québécois, c'est AAER. C'est sûr que c'est une compagnie qui est située à Bromont. Pour le moment, c'est certain que les grosses compagnies ont leurs usines, quand c'est des entreprises allemandes, bien, leurs entreprises sont en Allemagne. AAER avait pas eu de contrat dans le deuxième appel d'offres, ce qui faisait que c'est certain qu'ils allaient pas installer une usine en Gaspésie.

1980 Par contre, on vient d'apprendre qu'ils ont eu le contrat finalement du Parc de Northland Power ici, donc ils vont construire les turbines, bien en fait, ils ont le contrat de faire les soixante et une (61) éoliennes, donc peut-être qu'à ce moment-là, c'est certain que nous, Accord, c'est d'aller chercher le plus de retombées à long terme pour l'éolien, donc c'est certain que s'il y a

possibilité de faire venir une entreprise, on est dans le démarchage, mais peut-être que ça serait plus facile avec une entreprise québécoise de la faire venir ici, à ce moment-là.

1985

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Ça va, merci.

1990

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bigué.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

1995

Est-ce que c'est possible d'avoir le pourcentage d'embauche des étudiants qui sont formés au cégep, spécialisés dans le domaine de l'éolien?

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

2000

En tout cas, là, j'ai pas l'information directement, je pourrai vous la faire suivre, mais selon moi, c'est pratiquement la totalité.

Parce que c'est étudié par Emploi-Québec; il y a des formations qui sont achetées par Emploi-Québec, puis si Emploi-Québec prend la peine d'acheter des formations puis de payer les études de personnes, c'est parce qu'au bout de la ligne, il y a un emploi, là.

2005

Mais ils en forment pas plus que ce que les parcs éoliens sont prévus en utiliser.

2010

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Mais ça serait intéressant d'avoir les données quantitatives.

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

2015

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2020

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2025 Regardez, un point d'éclaircissement! Le pourcentage des retombées économiques, il est pas là-dedans? Il est dans un document que vous allez nous faire parvenir? Comment est-ce qu'on peut retrouver l'information?

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

2030 Pour chacun des parcs?

PAR LE PRÉSIDENT:

2035 Oui. Comme vous disiez tantôt, vous allez nous faire parvenir l'information?

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

 Oui, je vais vous envoyer l'information.

2040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Ah, OK. J'étais sous l'impression que vous nous disiez qu'il était dans le DM13.1.

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

2045 Non. Non, c'est un communiqué.

PAR LE PRÉSIDENT:

2050 Parce que je l'ai lu attentivement, puis j'avais pas remarqué qu'il y avait des pourcentages.

PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:

2055 Non, on n'avait pas embarqué dans les pourcentages précis.

PAR LE PRÉSIDENT:

2060 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

 Tant qu'à être dans les demandes! On a parlé tantôt de l'étude sur le transport, est-ce que c'est quelque chose qui est volumineux?

2065 **PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:**

C'est une quarantaine de pages plus les annexes. Mais je l'ai ici, si vous le voulez.

2070 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Ça nous ferait très plaisir de l'avoir, oui, s'il vous plaît. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2075 Madame Bourque, merci beaucoup pour votre contribution.

Maintenant, j'inviterais les participants à prendre une pause d'environ quinze (15) minutes, une très courte pause, on revient, ce sera pas long. Merci beaucoup.

2080

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2085

**REPRISE DE LA SÉANCE
MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ**

PAR LE PRÉSIDENT:

2090

Si vous voulez bien reprendre vos places, on va poursuivre.

Donc on reprendrait avec la MRC de la Côte de Gaspé, monsieur François Roussy.

Bonsoir monsieur Roussy.

2095

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

Bonsoir monsieur Fortin. Bonsoir messieurs, bonsoir mesdames.

2100

Je me présente, François Roussy, je suis préfet de la MRC de la Côte-de-Gaspé. Je suis maire aussi de la Ville de Gaspé.

2105

Écoutez, la présentation du mémoire traite principalement du dossier des redevances. Donc même si je touche quelques aspects dans mon mémoire, j'aimerais, étant donné le peu de temps qui nous est consacré, d'attaquer directement le vif du sujet. Parce que dans le mémoire, on touche entre autres les impacts, je pense que madame Bourque a très bien exprimé les impacts positifs d'un tel développement pour chez nous.

2110

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, début "En lien...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, première ligne, "... réglementaire normatif...")

2115

En fin de compte, il y a aucune loi ou réglementation qui légifère en ce qui a trait aux redevances, contributions ou taxation par rapport au développement de l'éolien.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, première ligne, "... la négociation...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, quatrième ligne, "... par les deux (2) parties.")

2120

J'ai moi-même signé une entente avec Cartier énergie pour le déploiement du parc éolien à L'Anse-à-Valleau, mais il y a aucune négociation possible. C'était des contributions volontaires que le promoteur avait inscrites lors de son appel d'offres, lors du dépôt de son projet, qu'il acquiesçait à verser en fin de compte aux municipalités qui allaient recevoir évidemment des éoliennes sur leur territoire.

2125

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, quatrième ligne, "Cette entente...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "... et une petite municipalité...")

2130 Il faut comprendre que c'est pas toutes les municipalités qui ont les capacités d'embaucher des avocats ou des négociateurs et qui ont aussi des connaissances dans le domaine de l'éolien, comparativement au promoteur, évidemment, qui est un expert dans son domaine d'expertise.

2135 Et comme je vous dis, dans le cas présent, il y a aucune négociation qui est possible. C'est vraiment à la bonne volonté du promoteur de verser des contributions volontaires.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, quatrième paragraphe, "Cette situation résulte...")

2140 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4^e paragraphe, troisième ligne, "À titre d'exemple...")**

Vous savez, Murdochville ne reçoit aucun sou, aucune redevance, aucune contribution volontaire suite à l'implantation de projets éoliens dans sa municipalité.

2145 On s'aperçoit aussi, au fil des informations qu'on reçoit, certains promoteurs ont signé des projets, et les redevances ou contributions peuvent osciller de mille (1000 \$/MW), quinze cents (1500 \$/MW), jusqu'à deux mille cinq cents dollars (2500 \$/MW) et plus du mégawatt, selon qu'il s'agisse du premier ou du deuxième appel d'offres.

2150 L'obligation d'un minimum de compensations financières pour les municipalités a certainement permis aux élus d'aller chercher plus de retombées pour les collectivités. Ce qu'on veut dire par là, c'est que le fait que Murdochville a rien reçu et a crié haut et fort un peu à l'injustice, évidemment les autres municipalités ont pris acte de cette situation-là et se sont protégées en demandant évidemment des contributions importantes et des redevances plus
2155 importantes que ce qu'on avait annoncé pour le dossier de Murdochville, et aussi dans le premier appel d'offres.

Je vais citer la mairesse de Murdochville qui dit que:

2160 "C'est une forme d'iniquité envers les citoyens et citoyennes de Murdochville. On a été comme les gens qui ont parti le bal, un laboratoire. On s'est aperçu après de l'erreur qui avait été faite."

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, septième paragraphe, "Ce genre de situation...")

2165 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 7^e paragraphe, deuxième ligne, "... l'acceptabilité sociale...")**

J'ai eu la chance de participer à plusieurs congrès éoliens un peu partout en Amérique du Nord, aux États-Unis, au Canada, et le principal enjeu pour le développement de l'éolien, c'est
2170 l'acceptabilité sociale. Lorsqu'on s'aperçoit qu'il y a des iniquités entre des municipalités qui se

retrouvent des fois dans la même MRC, vous comprendrez que la Ville de Gaspé reçoit beaucoup plus d'avantages, beaucoup plus de retombées que le parc qui est implanté à Murdochville; pourtant, ce sont les mêmes éoliennes.

2175 Et il y a d'autres municipalités en Gaspésie, compte tenu positivement des constructions dans le deuxième appel d'offres de parcs éoliens, qui vont recevoir plus que la Ville de Gaspé, que la Ville de Cloridorme et Petite-Vallée.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, septième paragraphe, troisième ligne, "En ce sens...")

2180

FIN DE LA LECTURE (Page 6, deuxième paragraphe, "... d'une taxation locale...")

2185 Et là, il y a une petite coquille dans ce qui a été présenté au mémoire. Je vais vous donner un exemple que le gouvernement du Québec a fait dans le cadre des carrières et sablières!

2190 Les municipalités ne recevaient aucun argent suite à l'implantation d'une carrière ou d'une sablière sur son territoire. Dernièrement, il y a eu des modifications au niveau législatif, qui font en sorte que les municipalités qui ont sur leur territoire des carrières vont pouvoir recevoir des redevances ou taxes, dépendant de la quantité de tonnage de pierres qui vont sortir de cette carrière ou de cette sablière-là.

2195 On pourrait s'inspirer de ça pour dire, dépendant des profits ou du nombre de mégawatts qui sort d'un parc éolien, on pourrait ajuster à ce moment-là la contribution qui serait versée au milieu. Donc c'est une forme évidemment de taxation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, troisième paragraphe, "Ainsi, avec un prix...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3^e paragraphe, deuxième ligne, "... avec les promoteurs.")

2200

2205 Surtout dans le cadre du deuxième appel d'offres. Moi, j'ai même été, on avait présenté sur notre territoire des projets qui ont pas été acceptés, et on a eu, à un moment donné, des promoteurs qui nous offraient cinq mille du mégawatt (5000 \$/MW), d'autres deux mille cinq cents (2500 \$/MW), d'autres deux mille sept cents (2700 \$/MW). Et là, ça vient complètement brouiller les cartes pour un développement durable et structurant de l'éolien, parce que l'argent vient énormément jouer sur la prise de décision des municipalités.

2210 Puis ce qu'on recherche, nous, puis je pense que vous l'avez bien entendu avec les gens qui se sont présentés ici, c'est le projet le plus socialement acceptable. Évidemment, il y aura toujours des impacts, lorsqu'on parle de développement, je pense pas qu'on peut faire des omelettes sans casser des œufs, si je peux me permettre cette expression-là, c'est la même chose pour le développement de l'éolien. Il y aura toujours des impacts.

2215 Mais notre but, évidemment, c'est de minimiser au maximum ces impacts-là. Et si on légifère pas au niveau des redevances, bien, ça vient complètement brouiller les cartes pour choisir les meilleurs projets qui respectent évidemment nos populations.

2220 Si on viendrait fixer de cette façon-là, les deux (2) partenaires pourraient choisir un projet en fonction d'autres critères plus importants.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 3^e paragraphe, troisième ligne, "En effet, les facteurs...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 3^e paragraphe fin, "... en fonction d'autres aspects.")

2225 Je nommerai pas de promoteur, mais plusieurs m'ont dit que si les règles étaient claires, pour eux, ça facilitait justement le développement de leurs projets. Parce qu'il y avait pas – justement, des fois, des gens qui s'inventent un peu promoteurs, puis qui arrivent, puis qui vendent un peu de la poudre aux yeux aux municipalités pour essayer – j'ai même, écoutez, j'ai même douté, à certains égards, que certains promoteurs peuvent offrir beaucoup de redevances
2230 aux municipalités, mais qu'en réalité, ils ont aucun intérêt de développer le projet. Mais ce projet-là est en compétition avec un autre projet dans un autre territoire, et leur seul but, c'est que ce projet-là se réalise pas. Puis la façon d'attacher les municipalités, bien, c'est en arrivant à proposer des redevances qui sont très importantes.

2235 Donc pour les promoteurs et pour les municipalités, le fait de fixer un montant clair, juste et précis, ça vient faciliter un développement structurant et durable de l'éolien.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, quatrième paragraphe, "D'autre part...")

2240 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, 5^e paragraphe, première ligne, "... pour les promoteurs...")**

2245 C'est ce que je vous ai expliqué tantôt. Puis vous donner des exemples un peu de toutes les dynamiques qui se sont passées dans le cadre des redevances et des contributions volontaires! On n'aurait pas à justifier ou modifier en cours de route les redevances versées. Ce serait clair, c'est le même montant pour tout le monde.

2250 Comme ce fut le cas de Cartier énergie qui a dû se défendre en décembre 2006 de ne pas payer autant que Northland Power. Pourquoi? Ou comme Kruger Énergie qui a dû bonifier de mille dollars (1000 \$/MW) son offre relative aux redevances par mégawatt aux municipalités de Sainte-Flavie et de Sainte-Luce pour son projet de parc éolien, en plein développement de son projet.

2255 C'est pour vous dire que c'est réellement le temps de légiférer au niveau des redevances et des contributions volontaires.

Donc les recommandations!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, "Considérant...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7, deuxième paragraphe fin, "... valeur juste et équitable.")

2260

Il y a déjà aussi des approches qui ont été faites, j'ai demandé de l'information à l'UMQ que j'ai pas pu avoir malheureusement ce soir, il y a certaines municipalités qui ont des barrages hydroélectriques à l'intérieur de leur municipalité, et je sais que ça fait plusieurs années qu'on demande à ce que ces municipalités reçoivent, en fin de compte, une taxation ou une redevance, et je crois qu'il y a certaines municipalités qui ont réussi leur combat.

2265

Ce que je pourrais faire, je pourrais aller chercher l'information plus précise, puis je pourrais vous la faire parvenir par la suite.

2270

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, troisième paragraphe, "Qu'à défaut de pouvoir...")

FIN DE LA LECTURE (Page 7 fin, "... ou des compensations minimales.")

2275

Par rapport à ce qui est offert maintenant dans le cadre du deuxième et de la suite du développement éolien.

Vous savez, le gouvernement du Québec, il reçoit évidemment des redevances, et il y a pas de différence d'un parc qui soit installé à Gaspé, à Murdochville ou dans la baie des Chaleurs ou partout au Québec. C'est le même montant qui est imposé pour l'implantation d'une éolienne sur son territoire.

2280

S'il le fait pour lui, ce serait tout à fait légitime et équitable et juste qu'il le fasse aussi pour les municipalités. Merci.

2285

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Roussy.

2290

Le montant de quatre mille dollars (4000 \$/MW) de redevances, d'après vous, ça repose sur quoi exactement?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2295

Écoutez, je suis pas dans l'étude de la FQM qui a été déposée, mais on peut penser aux profits importants que les promoteurs font par rapport à l'exploitation du vent et de la ressource naturelle, qui ferait en sorte que ça nous permettrait d'avoir ces montants.

2300 On peut comprendre – je sais qu'il y a des gens qui ont déjà offert deux mille cinq cents du mégawatt (2500 \$/MW), donc on n'est pas loin du quatre mille (4000 \$/MW). Mais dans certains endroits, on sait qu'il y a eu des montants aussi importants que ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2305 Et là, vous faites deux (2) recommandations. Vous dites que ça pourrait être porté au rôle d'évaluation, comme ça pourrait être une redevance.

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2310 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous préférez un mode quelconque? Pourquoi pas demander un ou l'autre?

2315 **PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:**

2320 Cette question-là, en fin de compte, c'est qu'on veut offrir plusieurs possibilités au gouvernement pour qu'il puisse avoir la marge de manœuvre pour faire son choix. On fait confiance au gouvernement du Québec de faire le bon choix, puis je pourrais même mettre etc. etc. aux recommandations, parce qu'entre autres, il pourrait tout simplement redonner ce qu'il perçoit sur les terres, les redevances qu'il reçoit, directement aux MRC et aux municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT:

2325 Madame Bigué.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2330 Est-ce que cette démarche-là a été entreprise par la Fédération des municipalités? Est-ce qu'on en a parlé au niveau de la Fédération des municipalités?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2335 La FQM, vous parlez?

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Oui.

2340 **PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:**

Bien, c'est ce qui est proposé, c'est quatre mille dollars du mégawatt (4000 \$/MW).

2345 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Est-ce que le dossier a évolué, est-ce que ça a été discuté?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2350 C'est en pourparlers avec le ministère des Affaires municipales et la ministre, mais on n'a pas encore eu, et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, mais on n'a pas encore eu de réponse à notre demande.

2355 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2360 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2365 Oui. Monsieur Roussy, quand vous dites que le gouvernement remette aux municipalités, là, vous parlez de l'allocation du MRNF?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2370 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2375 En l'occurrence, le deux mille quatre cents (2400 \$) pour un point cinq mégawatt (1,5 MW).

Lorsque vous dites, il y a absolument pas de marge de manœuvre, c'est un montant, c'est une contribution volontaire que le promoteur a inscrit à son appel d'offres, à son offre finalement, il pourrait quand même en avoir discuté avec vous avant?

2380 **PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:**

Ça a été inscrit dans la proposition de l'appel d'offres, donc il y a pas eu, dans l'appel d'offres, là, il y a pas eu de discussion avec les municipalités dans le premier appel d'offres, en ce qui a trait aux contributions ou aux redevances.

2385

Ça a été inscrit par le promoteur dans l'appel d'offres qu'il verserait de bonne foi, puis on reconnaît qu'il y a eu un effort quand même du promoteur à cet égard-là, parce qu'au niveau de la réglementation ou de la loi, il avait aucune obligation de le faire.

2390

Et c'est pour ça que c'est bien spécifié que c'est des contributions volontaires. Donc quand ça a été amené à la municipalité, monsieur Haemmerli, ça a été clair, il y a eu quelques tentatives qui ont été faites dans certaines municipalités, de ne pas signer l'entente, pour essayer de revoir une négociation, c'était clair que le promoteur a dit, écoutez, moi, j'ai aucune obligation d'en donner plus, c'est ce que j'ai déposé dans l'appel d'offres. Je le comprends très bien. Mais

2395

voici la contribution volontaire, c'est déjà bien qu'on vous offre des montants.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Parfait. Vous n'en avez pas parlé, mais vous mentionnez quand même dans votre mémoire, puis on a eu quelques présentations qui nous ont parlé aussi des trois (3) créneaux.

2400

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

Oui.

2405

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Mais vous avez vu qu'il y en a deux (2) qu'on examine un peu plus, c'est-à-dire il y a le récréotouristique qui a été adopté en même temps que l'éolien. L'éolien va très vite.

2410

Est-ce que vous avez un commentaire à formuler sur l'avancement des deux (2) ou sur le récréotourisme par rapport au développement de l'éolien?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2415

Oui, je peux vous en parler. Je suis président du Créneau Accord éolien, je connais bien le président du Créneau récréotouristique, on a eu plusieurs pourparlers ensemble pour discuter justement d'harmoniser les deux (2) créneaux. Parce que veux veux pas, l'éolien peut avoir un impact sur le récréotouristique, des fois positif, des fois négatif, dépendant de la situation puis de

2420

l'implantation des éoliennes.

On a demandé entre autres une étude qui confirme, en tout cas, que ça a peu d'impacts pour l'instant, le développement éolien qu'il y a eu sur la venue de touristes dans la région.

2425 Par contre, où on est rendu, puis notre demande qu'on a faite au ministère des Ressources naturelles, sur le cumul des parcs, est-ce que là, le cumul peut avoir un impact!

2430 C'est beau peut-être de voir un parc aux deux cents kilomètres (200 km) ou aux cinq cents kilomètres (500 km), mais si on voit des parcs à tous les dix kilomètres (10 km), peut-être que là, la perception des touristes va changer. Puis on attend justement cette étude-là de la part du ministère des Ressources naturelles, entre autres.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2435 Vous avez demandé au ministère de procéder et il procède, c'est ça?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2440 Oui, il procède, et plusieurs autres études aussi que le ministère des Ressources naturelles procède. C'est monsieur Paquet qui nous a confirmé cette information.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2445 Puis celle que vous avez commandée, qui vous dit que pour l'instant il y a pas d'effet?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

Peu d'effets.

2450 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Est-ce que c'est une étude qui a été déposée dans le cadre de ce dossier, à votre connaissance?

2455 **PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:**

On pourrait vous la déposer.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2460 Madame Bourque me fait signe que oui, ça a été déposé.

Est-ce que vous pouvez venir nous le dire au micro s'il vous plaît?

2465 **PAR Mme MARIE-CLAUDE BOURQUE:**

C'est l'étude dont il a été question lors de la présentation du mois de septembre, l'étude qui a été commandée par le TechnoCentre éolien, elle a été déposée.

2470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Bourque. Madame Bigué.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2475

Vous avez mentionné l'étude sur les impacts cumulatifs visuels, il y a eu une étude qui nous a été déposée en première partie d'audience, elle venait tout juste d'être réalisée, est-ce que c'est celle-là?

2480 **PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:**

C'est celle-là, c'est exactement celle-là.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2485

C'est à celle-là dont vous faites référence, OK. Et vous dites qu'il y en a d'autres qui sont en cours, est-ce que ça traite du même sujet?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2490

Ah bien, c'était par rapport à l'impact sur la faune et la flore, du ministère des Ressources naturelles aussi qui vérifiait. Parce que c'est ce qu'on disait aussi, pour justement voir à ce que le développement, que ce soit socialement acceptable, ça nous prenait aussi des données scientifiques pour informer nos populations.

2495

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Est-ce que c'est une préoccupation de la MRC ou de toutes les MRC de la Gaspésie?

2500 **PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:**

Bien, c'est la préoccupation de toutes les MRC, puis c'est la préoccupation, je vous dirais, du Créneau Accord éolien. Comme je vous dis, ce qu'on veut, nous, que ce soit un développement qui soit socialement acceptable, puis qu'on ait un développement durable à long terme.

2505

Donc si on peut, dans le meilleur des cas, mais comme je vous dis, il y a aucun développement qui se fait sans impact, mais si on peut harmoniser au maximum le développement du récréotouristique et de l'éolien, bien, c'est notre objectif, c'est notre volonté.

2510

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Dans votre mémoire, à la page 3, vous faites mention des créneaux d'excellence, tantôt vous en avez parlé, mais vous vous êtes attardé sur celui de l'énergie éolienne; il y avait justement comme deuxième créneau le récréotouristique. Et des plans d'action qui sont tributaires de ce créneau-là.

2515

Est-ce que le plan d'action concernant le récréotouristique est fait?

2520

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2525

C'est pas déposé ici, je pense?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2530

Non, c'est pas déposé.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Est-ce qu'on peut l'avoir?

2535

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

Tout à fait. Je vais demander à mon collègue.

2540

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Quand il a été élaboré, est-ce que ça a été fait en collaboration avec l'ATR?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2545

Tout à fait.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2550 D'accord. Est-ce qu'on retrouve ces principes-là dans le schéma d'aménagement?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2555 Par rapport au développement du récréotouristique?

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Oui.

2560 **PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:**

2565 Bien, le développement du récréotouristique a été fait en ciblant des projets très précis, donc on a le projet des croisières internationales dans le secteur de la pointe de la Gaspésie, le dossier à New Richmond, le mont Pin Rouge, donc c'est vraiment, le dossier de la rénovation complète du centre-ville de Percé, parc-village, il y en a deux (2) autres, le parc-village au mont Saint-Pierre, puis le dernier, c'est dans le secteur de Matane que je connais moins.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2570 Si je comprends bien ce que vous dites, c'est des projets particuliers, mais ils ont pas fait l'objet d'identification au niveau du schéma d'aménagement de la MRC?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2575 Non. C'est vraiment des dossiers qui ont été choisis à même les membres de l'ATR et l'industrie touristique. Puis après ça, bien, ça nous a été acheminé pour donner suite.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2580 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2585 Une petite question. Vous dites dans votre mémoire, et vous l'avez dit tout à l'heure, si une municipalité désire s'associer avec un promoteur, à votre connaissance, est-ce qu'il y a des municipalités qui se sont déjà associées avec un promoteur pour un parc de projet éolien?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2590 Bien, on parle plus dans le cadre de l'appel communautaire où effectivement, il y a des municipalités qui vont s'associer avec des promoteurs pour déployer des parcs éoliens...

PAR LE PRÉSIDENT:

2595 Pour des projets à venir?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2600 Des projets à venir, exactement.

À ma connaissance, pour les parcs éoliens dans le premier appel d'offres, c'est uniquement Cartier énergie, un consortium de Innergex et TransCanada qui sont propriétaires des installations, les municipalités sont pas propriétaires des installations, à ma connaissance.

2605 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre troisième recommandation, vous demandez que des compensations soient versées a posteriori.

2610 **PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:**

Oui. Il est jamais trop tard pour bien faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2615 Pouvez-vous argumenter pourquoi le gouvernement verserait a posteriori?

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2620 Bien, il l'a fait dans plusieurs cas. Parce qu'il s'aperçoit de l'injustice qui a été commise pour les municipalités qui ont été des laboratoires au niveau du développement éolien.

2625 À ce moment-là, étant donné le règlement maintenant, puis le développement de l'éolien contribue largement au développement de la richesse des Québécois et des Québécoises, il serait tout à fait normal de reconnaître ces pionniers-là, d'avoir accepté dans un premier temps d'emboîter le pas dans cette industrie-là, puis qui donne les résultats qu'on connaît aujourd'hui.

2630 Vous savez, je vais vous conter la petite histoire de l'éolien pour la Gaspésie! Ça allait très mal économiquement parlant dans les années quatre-vingt-dix, et le gouvernement de l'époque, monsieur Bernard Landry, je siégeais au CRCD à l'époque, avait demandé aux gens de

la région, trouvez-moi une industrie sur laquelle on pourrait développer en Gaspésie mais qui touche pas puis qui affecte pas les autres régions du Québec. Parlez-moi pas d'aluminium, il s'en fait déjà au Québec.

2635 Puis on avait vraiment ciblé le créneau de l'éolien à l'époque, puis Hydro-Québec était à l'époque, je vous le dis sincèrement, un adversaire, en ce sens qu'il voulait pas emboîter le pas au niveau de l'éolien. C'est vraiment le gouvernement du Québec qui a mis son pied à terre et qui a obligé, en quelque sorte, Hydro-Québec d'aller de l'avant avec un premier appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW).

2640 Les gens d'Hydro-Québec, à l'époque, ne croyaient pas au développement de l'éolien. Aujourd'hui, avec les résultats qu'on connaît, c'est autre chose. On trouve vraiment que c'est une industrie qui est très importante, puis qui contribue à la richesse des Québécois.

2645 Puis il y a des municipalités comme Murdochville qui ont été des pionnières là-dedans, et comme d'autres, comme nous aussi qui avons accepté des contributions volontaires de mille dollars du mégawatt (1000 \$/MW), je pense que ce serait une question d'équité et de justice que le gouvernement du Québec fasse des compensations qui sont rétroactives pour ces municipalités-là.

2650

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Roussy. Madame Bigué.

2655 **PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:**

Si on revient un petit peu à cette question de redevances pour les municipalités qui en ont pas bénéficié! Avez-vous une idée de l'ampleur?

2660 **PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:**

Des municipalités. On a Cap-Chat...

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

2665

De l'ampleur de l'enveloppe.

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2670

Qui serait nécessaire?

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Oui.

2675

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

Non, pour être franc avec vous, j'ai pas fait le calcul, mais je pourrais le faire pour le nombre d'années versus le montant qu'on pourrait demander.

2680

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Ce serait apprécié.

2685

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

Mais je suis convaincu que ça mettra pas en péril la rentabilité d'Hydro-Québec, ça, je suis convaincu.

2690

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Roussy, merci beaucoup pour ce témoignage.

PAR M. FRANÇOIS ROUSSY:

2695

Ça me fait plaisir.

2700

MUNICIPALITÉ DE PETITE-VALLÉE

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, j'inviterais, pour la municipalité de Petite-Vallée, monsieur Noël-Marie Clavet.

2705

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

Bonsoir monsieur le Président, monsieur et madame les Commissaires!

2710

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Clavet, bonsoir.

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2715

Donc une brève présentation. Je vais essayer de résumer un peu en gros, vu le minimum de temps qu'on avait pour présenter notre mémoire, donc essayer de résumer au maximum différents points qui touchent directement ou indirectement la municipalité.

2720

Donc la présentation de la municipalité!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, "Mon nom est...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4^e paragraphe, 5^e ligne, "... sont reliés directement.")

2725

Et indirectement, je peux rajouter.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 4^e paragraphe, cinquième ligne, "Pour ces raisons...")

2730

FIN DE LA LECTURE (Page 5, quatrième paragraphe fin, "... depuis cinq (5) ans.")

Donc c'est un bon outil pour vendre le domaine.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, cinquième paragraphe, "Quant à l'influence...")

2735

FIN DE LA LECTURE (Page 6, deuxième paragraphe fin, "... des parcs éoliens.")

Aujourd'hui, je peux rajouter, ce qui n'est pas dans notre mémoire, monsieur le Président, si vous me le permettez, on annonce à Murdochville la construction d'un hôtel quatre (4) étoiles prochainement, un projet de plusieurs millions de dollars, dont la façade, ça va être le parc éolien. Il y a aucune incidence négative sur le tourisme, et on vise le tourisme américain et européen.

2740

Donc les études sont concluantes, les éoliennes ne nuisent pas au développement touristique à Murdochville, parce qu'on va de l'avant avec un gros projet de plusieurs millions de dollars.

2745

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, "Suggestions face au projet.")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, point 2 fin, "... du mégawatt installé.")

2750

C'est le cas de Petite-Vallée et Cloridorme.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, point 3, "Vague du deuxième...")

2755

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup monsieur Clavet.

2760

J'aimerais revenir un peu sur le règlement que vous avez déposé. Si j'ai bien compris, le règlement a été déposé aux alentours, le 16 juin 2008?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2765

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2770

Le promoteur, lui, il a été vous rencontrer pour faire une demande avant ou après cette date-là?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2775

Avant. Je vous dirais que la première rencontre a eu lieu dans les premiers jours de novembre 2007.

PAR LE PRÉSIDENT:

2780

Dans les premiers jours de novembre 2007.

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2785

À ce moment-là, on détenait aucune réglementation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc à ce moment-là, le règlement, est-ce qu'il peut s'appliquer rétroactivement?

2790

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2795

Le règlement, il peut s'appliquer, d'après moi, il est pas rétroactif, parce que le parc éolien n'est pas encore, il est prévu juste pour 2011-2012, 2010-2011-2012. Et nous autres, on se disait, au conseil municipal, que l'outil principal pour un développement éolien, ça part d'une réglementation.

Faute de réglementation à Murdochville, il y a un promoteur qui est arrivé puis s'est installé comme il a voulu, puis il a fait ce qu'il a voulu. Si une réglementation aurait eu lieu à ce moment-là, la Ville de Murdochville aurait été protégée.

2800 Mais nous autres, vu que le parc était prévu pour 2010-2011-2012, il était pas trop tard pour se faire une réglementation, pour protéger les contribuables de la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT:

2805 Donc vous avez fait une réglementation qui fixait entre autres une distance d'un point cinq kilomètre (1,5 km) des immeubles protégés?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2810 Oui. Un point cinq kilomètre (1,5 km) des immeubles protégés, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai bien compris.

2815

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2820 Oui. Mais pour nous, c'est sûr, après vérification, peut-être que vous allez me poser la question, dans les immeubles protégés, nous à la municipalité, on a vérifié qu'est-ce qu'était un immeuble protégé et qui est admissible à recevoir le titre d'immeuble protégé.

Dans les réponses qu'on a eues, une pourvoirie n'est pas un immeuble protégé. Un sentier pédestre à l'abandon, je veux dire, qui protège une tente, je veux dire, n'est pas un équipement protégé.

2825

PAR LE PRÉSIDENT:

2830 OK. Mais dans la page 5 de votre mémoire, quand vous parlez au troisième paragraphe qu'une recommandation a émergé de cette rencontre, à ce moment-là vous avez négocié, comment vous avez négocié pour faire déplacer deux (2) éoliennes?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2835 Bien, nous autres, on savait qu'en partant, sur le territoire de la municipalité, on connaît notre monde, on est cent quatre-vingt-dix (190), on connaît les industries sur notre territoire, on se côtoie, je veux dire, presque au quotidien, on savait que le principal obstacle au développement du parc éolien, c'était le territoire de la Pourvoirie Beauséjour. Le Conseil a eu le réflexe tout de suite de dire, bon, on va les intégrer à la négociation.

2840 La municipalité essayait d'agir peut-être comme médiateur dans le projet, parce qu'on savait qu'il y aurait eu obstacle en partant, par rapport à la pourvoirie, puis on essaie de trouver

une solution, une formule facile, une formule facile, une recommandation facile, acceptée par l'ensemble de la population.

2845 Dès la première rencontre, seulement un propriétaire de la pourvoirie s'est présenté à la rencontre, il a eu le temps de discuter avec monsieur Luc Leblanc. Puis s'il y a un article dans la réglementation qui est inscrit que toute éolienne devrait être placée à quinze cents mètres (1500 m) de la Pourvoirie Beauséjour, de l'hôtel de la Pourvoirie Beauséjour, c'est suite à la première rencontre qu'on a eue avec les gens, suite à cette recommandation-là.

2850 Là, on a dit, bon, si on veut déplacer ces deux (2) éoliennes-là, nous autres, on va faire un bout, on va amender la réglementation de notre document de base qu'on avait, on avait douze cents mètres (1200 m). On avait été voir ce qui se passait dans d'autres municipalités, c'était douze cents mètres (1200 m).

2855 Bon, bien, nous autres, suite aux discussions qu'on a eues, on va le monter à quinze cents mètres (1500 m). Ça fait que de là a émergé le quinze cents mètres (1500 m) de protection au niveau de la Pourvoirie Beauséjour.

2860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais là, à ce moment-là, le promoteur était pas soumis à la réglementation. C'était vraiment sur une base de négociations?

2865 **PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

C'était sur une base de négociations à ce moment-là. Mais suite à ces rencontres-là, nous autres, on a formulé notre réglementation à partir des discussions qu'on avait eues dans le passé, avant de déposer la réglementation finale.

2870 Avant d'écrire finale à notre réglementation, on a consulté, puis on a discuté. Après ça, bon, pour nous autres, la recommandation, pour nous autres, c'était acceptable de modifier le douze cents mètres (1200 m) par rapport au quinze cents mètres (1500 m), c'était acceptable, d'après moi, par toutes les parties. Seulement qu'on a appris un peu plus tard que c'était pas acceptable.

2875

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez eu des comptes rendus de ces discussions-là?

2880

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

On n'a pas de compte rendu. Ça s'est fait autour d'une table ronde où il y avait pas de procès-verbaux.

2885 En régie interne, quand tu travailles en régie interne, c'est des discussions autour d'une table ronde.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890 Autant avec le promoteur qu'avec la pourvoirie?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2895 Autant avec le promoteur qu'avec les propriétaires, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2900 Est-ce que d'après vous, le promoteur aurait été prêt à en déplacer plus d'éoliennes à ce moment-là?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2905 Je peux pas vous dire. Je peux pas vous dire parce que nous autres, au conseil municipal, le Conseil était au complet, avec les discussions qu'on avait eues, les deux (2) éoliennes problématiques, même lors de la première audience et ce soir, ça a circulé un peu, la 2 puis la 15, les discussions partent autour de la 2 et de la 15, puis après ça, ça se tasse.

2910 Mais seulement que les discussions de base ont parti à partir de la 2 puis la 15. Nous autres, on a travaillé sur la 2 puis la 15 et non sur les autres, parce que si on regarde le panorama, comment elles sont déplacées, les éoliennes, il y en a une qu'on voit peut-être cinq pour cent (5 %) l'éolienne, une un bout de pale, puis une autre, on voit une turbine, puis une autre un bout de mât.

2915 Mais seulement que les problématiques, c'est la 2 puis la 15, puis le promoteur nous a assurés qu'elles avaient été déplacées, pour respecter la réglementation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920 OK. Dans les immeubles protégés, est-ce que vous incluez les campings?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

On n'inclut pas les campings.

2925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourquoi?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2930 J'ai pas pris l'information pour voir si un camping, c'est un immeuble protégé.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2935 C'est écrit dans votre règlement que vous avez déposé pourtant.

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

Bon, oui, on inclut les campings – excusez le blanc, ça arrive à tout le monde.

2940 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va. Avez-vous d'autres questions, monsieur Haemmerli?

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2945 Bien simplement, avez-vous un commentaire à formuler à l'égard de la distance par rapport au camping du Sentier international des Appalaches?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2950 Bien, pour moi, il y en a pas de camping sur le Sentier international des Appalaches. Parce que le Sentier international des Appalaches est un sentier qui s'est fabriqué à grandes pompes, à gros frais; un coup qu'on l'a eu comme outil, il n'y a plus personne qui a voulu l'entretenir.

2955 Donc plusieurs tronçons, au niveau de la Gaspésie, les sentiers sont à l'abandon, et il s'est avéré, c'est pas un terrain de camping, c'est des abris sommaires qui ont été implantés de place en place pour pas que les marcheurs, je veux dire dans les cas de mauvaise température, puissent être à l'abri. Il y a pas de reconnaissance de camping sur le Sentier des Appalaches, à ma connaissance.

2960

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Vous voulez dire que ce sont des emplacements de camping sauvage?

2965

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2970 Camping sauvage, c'est une tente de place en place, pour éviter que les gens dorment à la belle étoile ou, je veux dire, dans des mauvaises températures, pour pas se faire mouiller, pour faire sécher leur linge.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Vous voulez dire qu'il y a des tentes d'installées en permanence?

2975 **PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

Oui, c'est des sites, c'est des plates-formes, des plates-formes carrées en bois où un marcheur peut installer sa tente.

2980 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

Puis tout à l'heure, lorsque vous avez parlé pour la première fois d'un sentier pédestre à l'abandon...

2985 **PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

C'est lui.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

2990

... vous parliez de lui?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

2995

Le Sentier des Appalaches. Parce que c'est un sentier qui est à l'abandon, parce qu'il y a aucune communauté qui a assez d'argent pour l'entretenir.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

3000

Est-ce que ça serait pas intéressant justement qu'une des retombées du projet de parc éolien soit de remettre l'entretien d'une infrastructure récréotouristique comme celle-là?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

3005

Oui, ce serait peut-être bon de s'asseoir puis négocier, là, mais à ce moment-là, on n'a pas vu l'intérêt d'embarquer l'entretien du Sentier des Appalaches, parce que c'est un bout de sentier qui appartient pas à la municipalité, c'est sur terres publiques, et il y a un comité dont le président est à Matane. C'est à eux autres de s'occuper du financement, c'est pas aux municipalités à entretenir ce sentier-là.

3010

Il y a pas aucune entente entre le comité de gestion du Sentier international des Appalaches et les municipalités locales.

3015 On a assez de sentiers sur nos municipalités à entretenir, sans entretenir celui-là qui est régional.

PAR LE PRÉSIDENT:

3020 Madame Bigué.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

Une petite question, c'est juste une question de procédure.

3025 Est-ce que quand un projet d'éoliennes vous est soumis, est-ce qu'il doit demander un permis ou faire une démarche pour l'obtention d'un permis à la municipalité?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

3030 Il va y avoir demande d'obtention de permis de construction. La première année, j'imagine que la municipalité a l'obligation d'émettre des permis de construction.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

3035 Il y a pas encore eu aucune demande?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

3040 Il y a encore aucune demande, parce que c'est seulement en 2010-2011.

PAR LA COMMISSAIRE BIGUÉ:

C'est pour ça qu'il y a pas de droits acquis.

3045 **PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:**

C'est pour ça qu'il y a pas de droits acquis encore, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3050 Mais quand vous dites presque l'ensemble de la population est favorable, est-ce que vous avez consulté la population?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

3055

On a parlé, vous savez qu'à Petite-Vallée, même dans certaines municipalités, il se fait beaucoup de ventes de garage. Il se fait beaucoup de ventes de garage, ça jase à une place, ça jase à l'autre, puis, je veux dire, il y a des gens qui viennent aux municipalités, puis il y a des gens qui viennent aux assemblées de conseil, puis on nous dit, nous autres, comme municipalité locale, une petite communauté, si on veut survivre, on connaît tout ce qui se passe au niveau américain, avec la décroissance économique puis tout, les municipalités comme Petite-Vallée, c'est une municipalité aussi qui est frappée dur, que dans les projets de décentralisation, puis au niveau économique.

3060

3065

Seulement que la population sait, parce que le projet éolien, il est loin du village. Je peux vous dire, par le chemin principal, il est à sept kilomètres (7 km) du village. De la 132 entre Cloridorme et Petite-Vallée, il est à un point cinq kilomètre (1,5 km), quinze cents mètres (1500 m) ou douze cents mètres (1200 m) à certains endroits. Il se trouve le partage entre les deux (2), entre les deux (2) municipalités.

3070

Puis seulement quand je vous dis l'ensemble, bien là, vous voyez ce soir, les actionnaires, les propriétaires de la pourvoirie sont contre, puis peut-être bien d'autres personnes, des employés qui travaillent là sont contre aussi qui se sont manifestés.

3075

Mais seulement, je peux vous dire qu'après avoir parlé, du bouche à oreille un peu partout, que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la population de Petite-Vallée est en faveur, parce que faire entrer de l'argent neuf à la municipalité, et on diversifie les retombées économiques et les entrées d'argent à la municipalité, ce qui nous empêche d'aller chercher directement dans les poches des contribuables, les argents qu'on aurait besoin.

3080

PAR LE PRÉSIDENT:

J'hésitais, là...

3085

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

Allez-y, laissez-vous aller!

PAR LE PRÉSIDENT:

3090

Donc vous avez pas fait une consultation spéciale auprès des citoyens?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

3095

De consultation. C'est sûr et certain que dans le processus d'acceptation de notre réglementation, il y a un calendrier à respecter, un calendrier. Tu commences pas par

l'acceptation d'une réglementation tout de suite. Tu as l'avis de motion qui est déposé, puis tu as des processus, puis il y a des consultations. Les gens sont invités.

3100 J'ai été préfet onze (11) ans, monsieur le Président, depuis presque dix-huit (18) ans que je suis maire, des consultations, j'en ai faites autant comme autant, et je pourrais vous dire qu'à quatre-vingt-dix-neuf point neuf pour cent (99,9 %), aucune personne se présente dans des consultations publiques dans des dossiers. On réagit simplement à la dernière minute. On a le don de réagir à la dernière minute dans des régions comme nous autres, puis c'est le cas avec le

3105 parc éolien.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110 Concernant les redevances, comme là, vous demandez deux mille (2000 \$/MW). J'imagine que vous avez rencontré le promoteur?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

3115 Même pas, même pas. J'y ai été selon ce qui s'est passé à Murdochville, puis si Hydro accepte ce qui pourrait se donner. Ce qui se passe avec la première tranche du premier mille mégawatts (1000 MW), puis je regarde la marge de manœuvre que le même promoteur peut avoir pour négocier dans la troisième tranche du parc éolien, pourquoi que moi, Petite-Vallée, j'aurais seulement mille dollars du mégawatt (1000 \$/MW)? Puis le même promoteur pourrait donner jusqu'à deux mille cinq cents (2500 \$/MW), deux mille sept cents (2700 \$/MW) dans

3120 l'autre tranche?

3125 C'est tu parce qu'il a signé plus cher qu'Hydro-Québec qui lui permet de donner plus d'argent? C'est là le bout que je sais pas. Mais seulement, si je fais une médiane avec ce qu'il y avait rien à Murdochville, le mille (1000 \$/MW) et le deux mille cinq cents (2500 \$/MW) puis deux mille sept cents (2700 \$/MW), bien, je pense qu'à deux mille dollars (2000 \$/MW), ça vient doubler le premier mille dollars (1000 \$/MW), puis je pense que c'est un montant acceptable pour les communautés comme nous autres, pour s'assurer du développement.

3130 Puis aussi, si je demande de remporter ça sur une base obligatoire, c'est parce que nous autres, on dit, on signe avec une communauté pour vingt (20) ans. Mais sur vingt (20) ans, nous autres, on a la possibilité d'intégrer ces revenus-là dans notre budget chaque année.

3135 Si demain matin, on connaît la crise aux États-Unis, pour une retombée quelconque négative, les promoteurs peuvent plus donner la redevance de mille dollars (1000 \$/MW), on n'est pas des privés, on est sur des terres publiques, si rien qui nous protège, demain matin, on prend un budget équilibré, puis on le transfère en budget déficitaire par rapport à ça, parce qu'il y a rien qui oblige le promoteur à nous donner le mille piastres (1000 \$/MW). C'est facultatif.

3140 Puis demain matin, s'il y a une grosse problématique économique, ça peut nous arriver, ça peut nous frapper en pleine face de changer un budget positif en négatif.

PAR LE PRÉSIDENT:

3145 Mais le mille dollars (1000 \$/MW), est-ce que vous l'avez négocié un peu avec Cartier?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

3150 On l'a pas négocié, premièrement, on l'a pas négocié vraiment avec Cartier, parce qu'après vérification, dans la première vague de mille mégawatts (1000 MW), c'est ce qui se donnait partout. C'est ce qui se donne à Gaspé, c'est ce qui s'est donné dans d'autres parcs, dans la première tranche de mille mégawatts (1000 MW), c'est ce qui se donnait un peu partout.

3155 Oui, c'était uniforme partout, sauf quand il y avait négociation avec des éoliennes sur les terrains privés. Sur les terrains privés, il y a des droits d'accès qui sont reliés, sur les terres privées, donc on compense pour les pertes de jouissance de terrain puis un peu n'importe quoi. Ça peut aller jusqu'à deux mille cinq cents (2500 \$/MW), trois mille (3000 \$/MW) et quatre mille piastres du mégawatt (4000 \$/MW) par rapport au terrain.

3160 Mais nous autres, vu qu'on est sur des terres publiques, c'est le ministère des Ressources naturelles qui va chercher le plus gros de l'argent. Eux autres se garantissent des revenus en signant, je veux dire, c'est tant de redevances par année, tu me paies ça. Mais nous autres, on peut pas, parce qu'il y a rien, c'est facultatif.

PAR LE PRÉSIDENT:

3165 Par curiosité, est-ce que vous saviez que monsieur Roussy demandait quatre mille (4000 \$/MW)?

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

3170 Non, même pas. Parce que nous autres, à la MRC, on était au courant que la MRC allait déposer un mémoire. La MRC nous a déposé le mémoire la semaine passée pour en prendre connaissance, les maires, si on avait des commentaires à émettre.

3175 Mais moi, vu que j'ai déposé un mémoire ce soir, ce que j'ai écrit, donc j'assume ce que j'ai écrit. Puis au niveau de la MRC, mais si on n'a pas rappelé à la MRC pour corriger, c'est parce que la carte blanche est déposée, puis il parle au nom de la MRC, puis ce que tu vas dire, nous autres, je veux dire, on l'entérine.

3180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça fait le tour, oui, ça fait le tour.

Bien, monsieur Clavet, merci beaucoup pour votre témoignage ce soir.

3185

PAR M. NOËL-MARIE CLAVET:

Ça me fait plaisir.

3190

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

3195

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

PAR LE PRÉSIDENT:

3200

Maintenant, j'inviterais la représentante de la municipalité de Cloridorme, la mairesse madame Jocelyne Huet.

PAR Mme JOCELYNE HUET:

3205

Bonsoir. Si vous le permettez, je vais inviter le maire suppléant, monsieur Bélanger, et monsieur Roussy.

PAR LE PRÉSIDENT:

3210

Donc je demanderais à vos invités s'ils prennent la parole de s'identifier pour les fins de l'enregistrement.

PAR Mme JOCELYNE HUET:

3215

Alors bonsoir monsieur le Président, madame Bigué, monsieur Haemmerli.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, "La municipalité de Cloridorme...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3 fin, "... notre belle planète bleue.")

3220

Vous voyez, les propos des femmes sont pas comme les propos des hommes!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, "Nos préoccupations...")

3225 **FIN DE LA LECTURE (Page 6 fin)**

PAR LE PRÉSIDENT:

3230 Merci beaucoup madame. Quand vous dites dans votre mémoire que vous êtes pas récipiendaire de la route empruntée, est-ce que c'est officiel?

PAR Mme JOCELYNE HUET:

3235 Non, c'est pas officiel.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pour ça que vous avez dit sous toutes réserves.

3240 **PAR Mme JOCELYNE HUET:**

3245 Mais parce qu'il y a beaucoup de travaux qui ont été faits dans la route de Petite-Vallée avec GDS, et on suppose que la route est déjà pas mal praticable, comparée à nos routes à nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

3250 Puis cette route-là, c'est laquelle? Vous faites mention de la route de la Pointe-à-la-Frégate, est-ce que c'est celle-là?

PAR Mme JOCELYNE HUET:

C'est la route qui mène à notre prise d'eau potable.

3255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si je comprends votre mémoire, vous dites, si la route est pas empruntée, est-ce qu'au moins il y aurait un minimum d'entretien qui pourrait être fait pour les urgences?

3260 **PAR Mme JOCELYNE HUET:**

3265 Exactement. Mais aussi, on pense que ça serait bon pour le projet également, si projet il y a lieu, si jamais il arrive des choses comme il est déjà arrivé à Rivière-au-Renard, que les routes sont complètement détruites, bien, à ce moment-là, il y aurait une sortie prévue.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, le promoteur vous a parlé de quand vous allez avoir la réponse sur la route qui va être empruntée?

3270

PAR Mme JOCELYNE HUET:

Bien, c'est prévu pour 2010, le projet, on attend.

3275

PAR LE PRÉSIDENT:

Quand vous faites, dans votre position, à la toute fin de votre mémoire, vous faites allusion au fonds de visibilité, est-ce que vous faites référence au fonds que le promoteur verse à des organismes à but non lucratif?

3280

PAR Mme JOCELYNE HUET:

Oui, c'est ça.

3285

PAR LE PRÉSIDENT:

Comment ça va marcher exactement?

PAR Mme JOCELYNE HUET:

3290

Bien, il s'agit que les organismes de notre milieu montent un projet, puis il y a de l'argent à leur disponibilité. On a plusieurs associations dans le secteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3295

Et est-ce que c'est la Ville qui va décider qui va avoir...

PAR Mme JOCELYNE HUET:

3300

Probablement que ça va être selon le projet, le projet présenté.

PAR LE PRÉSIDENT:

3305

Mais je veux dire, pour choisir des organismes, supposons que vous avez plusieurs organismes qui soumettent des projets, est-ce que c'est la municipalité qui décide ou c'est un comité?

PAR Mme JOCELYNE HUET:

3310 À ce moment-là, je crois qu'on peut former un comité pour voir...

PAR LE PRÉSIDENT:

3315 Mais est-ce que vous avez arrêté les représentants de ce comité-là?

PAR Mme JOCELYNE HUET:

3320 Non. Présentement, la municipalité a un comité de développement économique qui travaille à la présentation de petits projets, on en a seulement un dans le moment.

PAR LE PRÉSIDENT:

3325 Est-ce qu'il y a des thèmes qui sont retenus pour allouer des montants d'argent ou ça concerne n'importe quoi?

PAR Mme JOCELYNE HUET:

3330 C'est toujours le développement qu'on préconise. Avez-vous des thèmes, vous, monsieur Bélanger?

3335 Le tourisme, c'est sûr. Présentement, on a, à Saint-Yvon, on a une belle halte touristique, puis dans notre histoire, il y a une torpille qui a frappé le cap de Saint-Yvon, les maires précédents ont installé déjà une petite bâtisse qui attend pour la torpille, mais la torpille se promène autour de la province, on attend qu'elle revienne en Gaspésie pour l'attraper!

Puis on veut faire, je sais pas, on parle d'un endroit où on pourrait remémorer, il y a déjà des thématiques qui sont là présentement, mais on veut augmenter ça, un genre de petit parc où ça serait un petit musée de la guerre, là.

3340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bigué, non. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

3345 Un petit point de précision peut-être, parce que vous avez avec vous monsieur Roussy qui a fait une proposition tantôt, puis la vôtre est comme légèrement différente.

Votre dernière phrase dit:

3350

"Nous espérons et souhaitons de tout cœur que les redevances soient revues et majorées selon la révision de la rentabilité du projet éolien."

Pouvez-vous élaborer un petit peu?

3355

PAR Mme JOCELYNE HUET:

Bien, on souhaite que la rentabilité soit à son plus haut niveau pour qu'enfin, on puisse avoir les redevances. Nous aussi on souhaiterait avoir beaucoup plus. C'est sûr qu'avec le petit budget qu'on a, on a un petit budget de cinq cent quelques mille par année, puis on a toutes nos machineries en régie, on enlève la neige, on fait beaucoup de choses, des ordures et tout, alors vous savez qu'après tant d'années, les machines, ça s'use comme tout. Alors on est déjà obligé de commencer à en remplacer.

3360

3365

Pour nous, ce serait bénéfique. Si on pouvait avoir quatre mille (4000 \$/MW), on serait aux oiseaux!

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

3370

D'accord. Donc vous adhérez à la proposition de monsieur Roussy?

PAR Mme JOCELYNE HUET:

Bien sûr, bien sûr.

3375

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors madame Huet, merci beaucoup...

3380

PAR Mme JOCELYNE HUET:

Je vous remercie de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

3385

... pour votre témoignage et de nous recevoir dans votre municipalité.

PAR Mme JOCELYNE HUET:

3390

Ça nous fait plaisir, c'est un honneur pour nous, merci.

GUILLAUME HUET

3395

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, j'inviterais messieurs Guillaume Huet et Marc Chrétien s'il vous plaît.

3400

PAR M. GUILLAUME HUET:

Monsieur Marc Chrétien ne pourra pas être là ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3405

OK.

PAR M. GUILLAUME HUET:

3410

Mais il a participé à la rédaction du mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Huet.

3415

PAR M. GUILLAUME HUET:

LECTURE DU MÉMOIRE

3420

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Huet, merci beaucoup. Monsieur Huet, quel poste vous occupez chez Cartier?

3425

PAR M. GUILLAUME HUET:

Moi, je suis directeur des opérations.

3430

PAR LE PRÉSIDENT:

Directeur des opérations.

PAR M. GUILLAUME HUET:

3435

Dans le fond, chaque site a un superviseur qui chapeaute le site et moi, je m'occupe de gérer ces gens-là de chaque site, qui sont en charge de chaque site.

PAR LE PRÉSIDENT:

3440

Et quel diplôme vous avez?

PAR M. GUILLAUME HUET:

3445

J'ai un diplôme d'ingénieur en génie civil.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450

Est-ce qu'il y a plusieurs personnes qui, comme vous, ont quitté la Gaspésie et sont revenues et désirent toujours revenir?

PAR M. GUILLAUME HUET:

3455

Oui, bien, il y en a, il y a plusieurs ingénieurs qui travaillent par exemple pour des firmes à Gaspé, des gens, un peu comme moi, qui étaient à Montréal, puis qui ont eu l'opportunité de revenir.

3460

Je donne l'exemple d'un ingénieur qui est originaire d'Anse-à-Valleau, le village où notre parc est situé, et il m'en parlait encore une fois cet après-midi, il me disait, je croyais pas possible de revenir, un, travailler dans ma région, avoir un emploi aussi intéressant, technique, lui, c'est au niveau des télécommunications, puis il dit, quand j'ai fini ma journée de travail, je peux arrêter souper chez mes parents le soir. C'est quelque chose qui était pas possible voilà quelques années.

3465

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc, ça va un peu dans le sens de la page 2 au dernier paragraphe, quand vous dites:

3470

"Bien que les candidats qui désirent s'établir en région soient potentiellement plus nombreux que les offres d'emploi disponibles, la réalisation de parcs comme ceux de... etc."

PAR M. GUILLAUME HUET:

3475

Bien, il y a aussi beaucoup de personnes qui manifestent le désir de revenir. Bon, pour l'instant, la Gaspésie, la situation économique va de mieux en mieux, mais c'est peut-être pas possible d'accueillir tous ceux qui désireraient revenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Monsieur Huet, un grand merci pour votre témoignage, merci beaucoup d'être venu.

3480

GASTON HERVIEUX

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais monsieur Gaston Hervieux.

Monsieur Hervieux, nous vous écoutons.

3490

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Je passe du général au particulier.

3495

Tant que le citoyen ne pourra pas discuter et participer au processus décisionnel, nous confirmons que nous sommes très bien organisés à se faire organiser dans une société sans organisation sociale. Si le citoyen ne peut participer au processus décisionnel ni exiger des décideurs qu'on lui rende compte, il va continuer de se voter une dictature déguisée sous forme de démocratie.

3500

Dans le contexte précité, le citoyen est défini par le BAPE comme étant l'expert de son milieu, bénéficie-t-il d'une réelle consultation?

3505

Durant les années quatre-vingt, les gouvernements ont déréglementé pour transférer leur responsabilité au promoteur pour la réalisation des études d'impact, des inventaires du milieu et du suivi environnemental. Les lois et les règlements sont contournés par les gouvernements jusqu'au promoteur. Le citoyen se retrouve devant des décideurs et des promoteurs qui ignorent leurs droits et les principes de base de la démocratie, exemple la consultation.

3510

Trois, les citoyens, dans le cadre d'études du projet, ne peuvent pas bénéficier de synthèses de cas, du compte rendu de l'état de l'avancée technologique scientifique des technologies soutenant les projets; les citoyens sont laissés pour compte dans la désinformation face à une batterie d'experts permettant au conseil des ministres de délaisser leurs droits.

3515

Quatre, le développement éolien cautionné par les gouvernements à la faveur de l'entreprise privée, se fait par l'appropriation du territoire, sans étude socioéconomique ni inventaire du milieu.

3520 Le tout est suivi de fuites de capitaux de milliards de dollars qui auraient dû être réinvestis dans les régions.

3525 Dès le départ, les propriétaires de la Pourvoirie Beauséjour se sont objectés. Des projets de l'ORDA, du BAEQ, de l'opération dignité et de la Loi sur la protection du territoire agricole qui vise toujours à bloquer le développement durable, plutôt que d'assurer la protection du territoire agricole, le développement des parcs industriels éoliens se fait par des contrats de gré à gré et des appels d'offres qui mettent en péril le développement économique au vrai sens du terme de plusieurs milieux, plusieurs régions.

3530 Le paysage! L'évaluation de la perception psychologique du paysage par un résident n'a aucun lien avec l'analyse du promoteur en rapport aux perturbations causées par une altération dudit paysage.

Hydro-Québec écrit dans un de ses documents:

3535 "L'inventaire du paysage implique également la prise en compte des valeurs et des préoccupations des populations en ce qui a trait au paysage."

3540 C, l'inventaire du paysage par le promoteur ne tient pas compte des valeurs et des préoccupations de la population, paysage concret, visible, symbolique.

Le bruit! Je voudrais qu'on sorte le plan concernant la caractérisation des zones de bruit dans le présent projet. C'est dans 5.1, je crois.

PAR LE PRÉSIDENT:

3545 Je pense que c'est 5.11.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3550 11 peut-être, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3555 Est-ce que c'est celle-là?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3560 C'est avec les zones de couleur, puis on pouvait déterminer finalement les zones, oui, c'est ça exactement.

Alors ce qui ressort de ce document-là, c'est qu'on se rend compte que dans les zones de trente-cinq (35 dB) à quarante (40) dB, on a toujours des gens qui sont en villégiature, ou souvent qui sont...

3565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, monsieur Hervieux, il y a un pointeur sur la table.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3570

Bien, c'est pas tellement pour le pointeur, c'est que je voulais déterminer qu'à quarante (40) dB, on était rendu dans une moyenne générale à mille deux cents mètres (1200 m), alors que dans beaucoup de RCI, ce qu'on retrouve, et même j'ai trouvé un RCI de la MRC de la Haute-Gaspésie, que je me suis procuré aujourd'hui, c'est marqué à l'article 4.2:

3575

"Toute éolienne doit être située à plus de cinq cents mètres (500 m) de toute habitation."

Donc à cinq cent un mètres (501 m), on serait correct. Alors on se rend compte qu'on peut aller jusqu'à mille deux cents mètres (1200 m), puis on est toujours dans la zone de quarante (40) dB.

3580

Alors moi, c'est autour de ça que je vais développer pour expliquer que finalement, on aurait peut-être même intérêt à rajouter des zones de sécurité, ce qui éloignerait encore davantage les éoliennes des lieux d'habitation, pour être sûr qu'on ne soit pas pris dans une sorte d'obsession à faire entendre le bruit des éoliennes à la population, y compris aussi les autres risques qui pourraient être associés dont on n'a pas les études et on prétend que les études sont en cours.

3585

Dans le contenu de la fiche technique jointe au communiqué du BAPE, datée du 4 juin 2008, en rapport au projet de parc industriel éolien, Cartier énergie éolienne inc., c'est écrit:

3590

"Concernant le climat sonore, le parc serait configuré de façon à ce qu'aucun individu situé à l'extérieur des résidences ne perçoive plus de quarante (40) dBA, puisque plus de cinq cents mètres (500 m) seraient maintenus entre les habitations et les éoliennes."

3595

Alors, je réfère toujours que là, on est rendu à mille deux cents mètres (1200 m) pour quarante (40) dB la nuit, quarante-cinq (45 dB) la nuit, puis qu'on a des résidences de villégiature qui sont à l'intérieur et très près des zones qui sont plus à risque.

3600

Le critère d'au moins cinq cents mètres (500 m) du promoteur ne référerait plus au Règlement sur les carrières et sablières qui prévoit six cents mètres (600 m), mais à la Note d'instructions 98-01 qui ne s'applique pas pour les éoliennes en matière de problématique

acoustique appréhendée et réelle pour les collectivités, tel que similairement déclaré en audience par le responsable du ministère de l'Environnement du Québec.

3605

La Note d'instructions 98-01 ne s'applique pas aux éoliennes, bien qu'on s'y réfère.

On réfère également à la norme cachée ISO 9613-2 qui fait partie de la culture du secret. On n'a pas pu voir ça, on n'a aucune idée quel genre de calcul qu'ils font avec ça.

3610

Le promoteur nous montre des cartes plans qui situent dans le pire scénario, selon ses dires, qu'à mille deux cents mètres (1200 m) on situera le bruit entre trente-cinq (35 dB) à quarante (40) dB, alors qu'on a déjà une nuisance pour le sommeil qui se situe autour de trente (30) dB.

3615

Du contexte de la moyenne dB du pire scénario, il demeure impossible de vérifier l'impact réel du bruit tant d'une éolienne que d'un groupe d'éoliennes dont les neuf (9) éoliennes, plus deux (2) autres, au bout du lac Asselin, de la Pourvoirie Beauséjour, mises en relation avec une coordonnée précise.

3620

C'est-à-dire que si on prend un chalet ou un autre endroit, on n'est pas capable d'évaluer clairement ou correctement quelles vont être les données de bruit réel ou les autres nuisances qu'on pourrait rencontrer, à partir de ce qu'on retrouve dans cette étude-là. Moi, j'ai pas vu d'aucune manière comment on pouvait vérifier l'impact réel, et c'est par simulateur, alors qu'on a déjà des parcs industriels qui existent, éoliens, et qu'on pourrait bien aller chercher des données en temps réel pour situer, par exemple, pour rentrer dans des données de simulateur, à partir de d'autres données réelles sur le terrain, qu'on aurait plus la réalité probable des impacts de groupe d'éoliennes ou d'éolienne isolée ou d'un ensemble d'éoliennes par rapport à un secteur donné.

3625

3630

On n'a pas vu cette volonté-là de faire des études à partir des éoliennes qui sont déjà là, même celles-là de Cap-Chat. On aurait pu très bien faire toutes les études, même de santé ou de risques à la santé ou de risques à la sécurité publique; on ne retrouve rien de tout ça.

3635

Même on retrouve des particularités qui sont assez particulières, dont je remarquais dans l'étude de Cap-Chat, on avait des critères pour évaluer les zones où on devait faire ou ne pas faire, par exemple certaines municipalités, on retrouve des endroits où on pouvait faire des projets de parcs éoliens, puis d'autres endroits où on pouvait vraiment pas le faire, et je crois que si vous regardez comme il faut dans leur étude de Cap-Chat, à l'époque, la première étude que le BAPE a faite, on retrouve effectivement un lieu où on a un parc éolien aujourd'hui qui avait été carrément déconsidéré à l'époque. Alors c'est très intéressant de regarder ce qui se passe autour de ça.

3640

Il demeure encore plus abstrait dans ce contexte d'essayer d'évaluer l'impact d'une ou d'un groupe d'éoliennes dans des conditions normales en temps réel à partir des spécifications

3645 du fabricant d'une éolienne en matière de bruit, et tenant compte de divers critères pouvant être cumulés!

Bruit cumulatif de plusieurs éoliennes à une hauteur donnée, vitesse de vent, bruit harmonique, vitesse des pales, température, portée du son, le relief topographique, la réflexion, 3650 les éléments en présence, le bruit ambiant à l'éolienne et au point de réception.

Reste à appliquer le tout à la Pourvoirie Beauséjour en montrant tout ça sur plan pour évaluer vraiment les distances, etc.

3655 Pourquoi configurer des parcs industriels éoliens de manière à ce qu'on entende leur bruit près des résidences, alors qu'aucun bruit provenant d'éoliennes ne devrait y être entendu? De plus, des zones de sécurité devraient être ajustées de manière à ne pas nuire au développement régional ou d'un milieu concerné.

3660 Le ministre de l'Environnement du Québec déclare que près d'une résidence, l'ensemble des bruits ne doit pas dépasser quarante (40) dB le jour et quarante-cinq (45) dB la nuit. Je souligne cet aspect-là, parce qu'en fin de compte, si on est déjà sur la limite, ça veut dire que même les gens qui habitent là, bien, pourraient recevoir une plainte de leurs voisins, parce que finalement, à cause d'une des activités qui pourrait même être normale, dépasser les bruits à 3665 cause des bruits cumulés sous toute forme de bruit finalement qui pourrait être cumulé.

En Europe, on parle de mille deux cents mètres (1200 m) pour une distance entre une éolienne, plus du double d'espacement par rapport à plus de cinq cents mètres (500 m) de toute habitation, prévu par le promoteur qui prévoit à moins quarante (40) dB la nuit, quarante (40) dB 3670 le jour, pour un individu situé à l'extérieur d'une résidence.

Le ministère de la Santé du Québec serait à faire des études sur les impacts et nuisances sur la santé, dites études qui auraient pu être réalisées avant l'installation de parcs industriels éoliens au Québec, et que sinon, soit adopté le principe de précaution reconnu par les tribunaux 3675 et découlant des principes de développement durable que l'on retrouve dans la Loi numéro 118 votée par l'Assemblée nationale du Québec.

Personne en général n'est contre le développement éolien, il est peu probable qu'on puisse se plaindre d'une technologie qu'on ignore, ainsi que des risques à la santé et à la 3680 sécurité publique. Il faut se placer près d'une maison où l'on voit, comme à Saint-Ulric, une éolienne en arrière-plan, pour comprendre ce qu'est faire du développement anarchique aussi vert soit-il et contraire au principe du développement durable.

D'où découle le slogan: Pas n'importe où, pas n'importe comment par n'importe qui et 3685 pas à n'importe quel prix. Il demeure impossible de faire des vérifications sur le bruit, les champs magnétiques, électromagnétiques, les courants parasites, les infrasons, les ultrasons, etc.

3690 Le principe de précaution doit prévaloir, faute de quoi il faudra procéder devant les tribunaux sur la base de la qualité de vie protégée par la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.

3695 La responsabilité civile prévue au Code civil de la province de Québec, le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec, responsable des autorisations, devient répondant des nuisances qu'il cautionne par négligence à intervenir, à encadrer le développement éolien en tant que personne raisonnable.

Dans la Note d'instructions 98-01 sur le bruit, 9 juin 2006, il est spécifié page 1 DB25, à la partie 3:

3700 "Cependant, à partir du moment où le niveau maximum est atteint, les ajouts d'activités ou l'augmentation de production de la source fixe ne doivent amener aucune augmentation supplémentaire du niveau sonore."

À la page 2.4 de ce document, DB25:

3705 "Lors de la délivrance de certificats d'autorisation, ces critères deviendront des normes pour l'entreprise."

Particularités.

3710 En conséquence, recommandons au promoteur et au conseil des ministres!

3715 A, recommandons, sur la base de contestation initiale d'intéressés et du principe de précaution prévu par les principes du développement durable votés par l'Assemblée nationale du Québec, d'éloigner suffisamment des éoliennes, de manière à ce que la perception de leur bruit ne soit pas percevable avec des zones de sécurité près d'habitations ou d'utilités publiques, et de lacs utilisés à des fins commerciales, que leur visibilité devienne absente dans le cadre d'assurance de qualité du paysage de qualité de vie.

3720 B, recommandons que des éoliennes soient éloignées à la demande d'intéressés, de leur lieu de résidence permanente ou intermittente, de leur lieu de pratique commerciale; partant du fait que trop d'études demeurent absentes ou incomplètes pour justifier que l'on puisse mettre à risque la santé publique ou autrement face au potentiel de risques appréhendés des nuisances reliées au développement éolien.

3725 Recommandons de prendre en considération dans son projet de l'avis des experts résidents du milieu et reconnus comme tels par le Bureau d'audiences publiques du Québec, BAPE, qui revendiquent que des éoliennes soient éloignées des lieux d'habitations et de zones organisées, sur la base de droits acquis, assurant leur qualité de vie, leur survivance et un apport

3730 au développement économique de leur région et en conséquence, de déplacer des éoliennes pour assurer leurs droits réels et perpétuels.

Recommandons, après avoir entendu en audience les critères à la base du fonctionnement d'une pourvoirie, de la Pourvoirie Beauséjour, qu'aucune éolienne n'apparaisse visible en tout ou en partie du territoire de ladite pourvoirie, qu'aucun bruit éolien ou nuisance ne soit perçu sur la base de droits réels acquis tant par l'occupation du territoire, du droit à la qualité de vie, de la pérennité, de la pratique et du développement de ses activités commerciales.

Recommandons de prendre en considération une jurisprudence des tribunaux qui prévoient que quand les experts ne s'entendent pas, on donne le bénéfice du doute aux requérants, dans ce cas les experts du milieu, et de répondre aux demandes de correction adressées par ces dits requérants du milieu.

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Hervieux. Au début de votre exposé, vous avez fait part de fuites de capitaux. Qu'est-ce que vous vouliez dire par là, des fuites de capitaux?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

C'est qu'en 1963, il y a eu la nationalisation de l'électricité. Par la suite, on a parlé du bloc patrimonial, c'est-à-dire qu'on avait encastré le volume d'énergie qui découlait de la nationalisation d'électricité, on retrouve ça sur notre facture d'électricité, dans la première partie. Et ensuite, on a divisé Hydro-Québec en trois (3) parties: Hydro-Québec Distribution, Hydro-Québec Production et Hydro-Québec, excusez, j'ai oublié l'autre, c'est les équipements, j'ai pas le terme exact.

Alors on l'a divisée en trois (3) parties. Hydro-Québec Production n'étant plus régie par la Régie de l'énergie, alors on s'est retrouvé, même dans les projets de parcs éoliens industriels, avec des contrats de gré à gré, on a trouvé des contrats par appels d'offres, bon, et finalement ce qu'on s'est rendu compte, c'est que le gouvernement du Québec avait la capacité de prendre en main, puisque sa dette aux États-Unis, concernant la nationalisation de l'électricité était réglée et qu'il y avait des revenus, et qu'ils nous avaient d'ailleurs augmenté l'électricité, alors il était en possibilité de prendre en main le développement éolien au Québec et de faire en sorte que les revenus qui découlent de ces parcs industriels éoliens là qui mettent en péril même des grandes parties de territoire, que ce soit réinvesti dans les régions et que ça fasse partie de ce qu'on appelle partie de la nationalisation de l'électricité.

Alors ils sont même plus tenus de nous fournir l'électricité à moindre coût, et même pas du tout. Alors ça veut dire que si on manque d'électricité, on risque d'aller la chercher à très gros

prix vers l'extérieur pour la ramener chez nous. Comme ça s'est déjà produit il y a quelques années.

3775

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Quand vous parliez tantôt d'une zone de sécurité sonore, vous faisiez allusion, au niveau de la carte, à des différentes altitudes.

3780

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Bien là, si vous regardez la carte, par exemple dans les zones de trente-cinq-quarante (35 dB-40 dB), bon, on a dit quarante (40 dB), c'est la base, mais même le ministère a pas vraiment de base, puisque les études sur la santé sont à se faire présentement, prétendument.

3785

Alors il réfère à sa Note d'instructions 98-01. Alors il dit, ça s'applique pas, mais, bon, c'est tout ce qu'il y a. Ils ont pas d'autre chose, il faut qu'ils se réfèrent à quelque chose.

3790

PAR LE PRÉSIDENT:

Si j'ai bien compris ce que vous dites, c'est que...

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3795

Bien, la zone de sécurité, oui, c'est ça. C'est que moi, je dis, on doit avoir une zone de sécurité, une zone tampon pour que si on atteint, comme là, on a dit qu'on a poussé au maximum une problématique de bruit, pour arriver à mille deux cents mètres (1200 m), on se retrouve dans une zone où on retrouve du quarante (40) dBA, alors moi, je dis, on devrait avoir une zone tampon qui permette réellement de ne pas impliquer ou de mettre à risque la santé publique ou de causer des nuisances quelconques.

3800

C'est pas une obligation. On a d'immenses superficies de territoire, puis c'est pas une obligation de mettre ça dans des lieux habités.

3805

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais je veux juste comprendre l'altitude. Est-ce que l'altitude, c'est par rapport, le vent qui porterait le son sur le lac? Quelle relation vous faites entre l'altitude...

3810

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Bien moi, je parlais en général, parce que moi, j'étais intervenant sur le projet SkyPower, puis comme ici, on retrouve dans le RCI, on lit clairement: Toute éolienne doit être située à plus de cinq cents mètres (500 m) de toute habitation. Ça, c'est le document qui vient de la MRC de

3815

la Haute-Gaspésie qui est le RCI qu'ils appellent, le Règlement de contrôle intérimaire. Et à 4.2, on dit protection des habitations.

3820 Alors ça, c'est très clair. On retrouve ça aussi pour le RCI de la MRC de Rivière-du-Loup qui, supposément, est un modèle. Alors on se rend compte que ça n'a aucun rapport, le nombre de mètres, puisque le ministère dit, nous autres, peu importe où tu vas être, peu importe ce qui se passe sur le terrain, bien, tu devras pas trouver au-delà de quarante (40) dB la nuit, puis quarante-cinq (45) dB le jour. Alors ça a plus de rapport.

3825 Alors quand tu as ça, ça veut dire qu'eux autres peuvent donner un certificat d'autorisation, ils appellent ça comme ça, à un promoteur, pour dire OK, il y a pas de problème, tu peux réaliser le projet sur le territoire.

3830 Alors nous, on dit, écoutez, il faut que quelqu'un intervienne. Quand je dis qu'on fait du développement anarchique, bien, c'est un exemple. Alors à partir du moment où on sait très bien, on voit le gouvernement qui commence à prendre un recul, on a passé par le Règlement sur les carrières et sablières, on passe par la Note d'instructions, on parle aussi de ce que j'appelais la culture du secret, la norme, attendez, je la sais pas par cœur, en tout cas, on parlait d'une autre possibilité pour évaluer les bruits, alors moi, je me disais, en quelque part, on doit
3835 adopter immédiatement le principe de précaution puis créer des zones tampons face à ces projets-là.

C'est une condition de base. On devrait retrouver ça dans les directives du gouvernement du Québec, de dire, bon regardez, on a peut-être dit, il faut pas qu'il y ait de bruit, mais compte tenu qu'ils ont aucune façon scientifique, de ce que j'ai pu constater jusqu'à
3840 maintenant, d'évaluer ces bruits-là, puis qu'ils le font pas d'une manière scientifique, ils le font par de la simulation, on n'a pas eu aucun commentaire disant, écoutez, on est allé se promener dans tel parc, on a installé de l'équipement, on a installé des points de repère précis et on a évalué ces bruits-là, on a évalué ces nuisances-là. On n'a rien de ça.

3845 On se retrouve avec des cartes générales qui montrent que peu importe où ce que tu es dans le parc, tu as tout le temps les mêmes distances par rapport aux éoliennes, puis pourtant, quand tu regroupes des éoliennes, bien là, tu as les bruits cumulatifs, tu as les bruits harmoniques. Alors tu dis, on devrait avoir des variantes, on devrait avoir selon les espaces de
3850 ces éoliennes-là. Mais moi, j'en vois pas. En tout cas, peut-être que je regarde pas bien, mais j'en vois pas!

C'est ça qui me fait penser qu'on nage dans le néant, puis qu'on doit appliquer le principe de précaution. Avec des zones de sécurité.

3855

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

3860

Oui, je veux juste reprendre sur un point sur lequel vous venez de répondre au président.

3865

Vous dites, il y a personne qui nous a dit, on est allé dans un parc éolien, puis on a mis des appareils, puis ceci cela. Alors ma question très simple est: Vos préoccupations à l'égard du bruit, est-ce que vous les appuyez, vous, sur une visite de parc éolien?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3870

Moi personnellement, oui. Je me suis retrouvé dans le Parc éolien de Saint-Ulric, par hasard. J'allais pour voir une chute, pour aller se baigner avec des amis l'année prochaine, puis j'ai passé sur un chemin, je me suis retrouvé au cœur du Parc industriel éolien de Saint-Ulric.

3875

Sans vouloir me rendre, parce que j'en avais assez de les voir à distance, puis je trouvais ça déjà une aberration au niveau du paysage, puis oui, ça l'a un impact réel, puis c'est pas vrai que ça va emmener le tourisme. Il va y en avoir partout à travers le Québec, ça fait que quand tu vas en avoir vu une fois, je pense pas que tu vas faire un voyage spécial pour aller en voir ailleurs, en tout cas!

3880

Pour le bruit, c'est que je me retrouve sur le chemin, et je vois une maison que je dépasse, je me dis, tiens, une éolienne en arrière, je vais toujours bien voir qu'est-ce que ça donne. Il vente même pas cette journée-là, le foin bouge même pas. Je débarque, puis j'entends comme pch-pch, tu sais, comme un jet qui passe, qui revient pas, puis qui repasse, tu sais, qui passe pas, en tout cas, finalement, c'est la première expérience.

3885

Après ça, on arrive là où ce qu'on doit débarquer, l'autre bord d'un pont, pour traverser à travers des résidences, soit permanentes ou de villégiature, et tout à coup, bon, avant d'arriver là, on voit plusieurs éoliennes qui sont regroupées en arrière du boisé. C'est la chute Tartigou.

3890

Alors on voit plusieurs éoliennes qui sont situées derrière un boisé, mais quand on arrive pour débarquer, bien, on les voit plus. Mais en traversant pour passer à travers les maisons, pour avoir accès à la rivière, bien là, c'est un bruit pch-pch-pch, tout ce que vous pouvez imaginer, puis là, tu dis, c'est pas vrai, c'est la bêtise humaine, mais c'est pas vrai, ça se peut pas, on n'a pas fait ça à ces gens-là!

3895

Puis là, tu as vraiment l'impression qu'on fait ça de façon machiavélique pour que les gens évacuent les lieux. Tu peux pas imaginer le supplice de la goutte d'eau, une fois que tu entends ça.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

3900

Et les éoliennes étaient à quelle distance de la maison ou de l'endroit où vous avez débarqué puis que vous ne les voyiez plus?

PAR M. GASTON HERVIEUX:

3905

J'ai pas mesuré les distances, je l'ai vraiment pas mesurée, mais je peux vous dire qu'elle devait respecter certains critères de RCI. J'imagine, il y avait certainement au moins cinq cents mètres (500 m).

3910

J'ai pas mesuré, je peux pas vous le dire. Mais si vous avez la chance d'aller voir ça vous-même, bien, allez-y, puis ça va vous donner une idée réelle de ce qui se passe.

3915

Puis là, j'imaginai pendant qu'il y avait du vent. Quand on augmente le vent, parce qu'il y a tout le temps un vent, plus tu montes en altitude, on voit les nuages qui passent même s'il vente pas au sol, alors je me disais, s'il fallait qu'il vente, qu'est-ce que ça pouvait être comme bruit! Qu'est-ce que ces gens-là entendent réellement?

3920

J'ai même pas questionné les gens, j'en ai eu assez pour me rendre compte que c'était du développement anarchique, ça avait aucune logique, ça avait pas de bon sens.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Parfait, merci.

3925

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Hervieux, merci beaucoup. Pour cette participation, bonne soirée.

3930

MARC CARON

PAR LE PRÉSIDENT:

3935

Maintenant, je vous informerai qu'il y a un citoyen qui s'est rajouté. On entendrait monsieur Marc Caron.

PAR M. MARC CARON:

3940

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame, bonsoir monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Caron.

3945

PAR M. MARC CARON:

Mon intervention va être courte. Pour permettre l'implantation du parc éolien, vous avez entendu notre mairesse qui était en faveur de ce parc, malgré les inconvénients qui peuvent en découler.

3950

Nous, de la municipalité de Cloridorme, à l'est de la municipalité, on voit le Parc éolien de L'Anse-à-Valleau. On a déjà une vision dans notre aire.

3955

Moi, je proposerais à la Commission de faire déplacer les treize (13) éoliennes pour permettre de respecter le périmètre de sécurité, périmètre de la Pourvoirie Beauséjour, pour garder leur quiétude, pour qu'ils puissent développer leur domaine à la vocation qu'il est voué.

En plus que dans la municipalité de Petite-Vallée, le créneau d'excellence est la culture et le tourisme.

3960

Puis je suggère aussi à la Commission de prioriser l'octroi, que le promoteur priorise l'octroi des contrats aux entreprises locales et de convoquer les citoyens à un référendum sur l'acceptabilité du projet à l'intérieur du délai de votre mandat. C'est certain que c'est bref, parce que votre mandat se termine en janvier.

3965

Pour moi, c'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

3970

C'est tout?

PAR M. MARC CARON:

3975

C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais vous poser quand même quelques questions. Quand vous parlez du périmètre de sécurité, vous parlez à ce moment-là de la zone d'amerrissage?

3980

PAR M. MARC CARON:

Oui, la zone d'amerrissage, les aéronefs, la pollution par le bruit, la pollution visuelle.

3985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis vous, vous avez dit treize (13) éoliennes?

3990 **PAR M. MARC CARON:**

Oui, il y a treize (13) éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3995 Qui sont visibles à partir de l'est...

PAR M. MARC CARON:

4000 À partir de la pourvoirie. Il y a une vision, on parlait de treize (13) lors de la première partie des audiences, on parlait d'un nombre d'environ treize (13) éoliennes qui étaient visibles.

Comme les propriétaires de la pourvoirie disaient, en voir une, c'est une de trop. Puis nous, on a déjà une vision de l'éolien à l'est.

4005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va essayer de les cibler.

Est-ce qu'on pourrait faire apparaître la carte 5.11a?

4010

PAR M. MARC CARON:

Sur le photomontage 8, il y en a deux (2). Sur le photomontage 9, il y en a onze (11).

4015 **PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:**

OK. Bien, c'est les treize (13) qu'on voit là d'abord.

PAR M. MARC CARON:

4020

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

4025 OK. Donc elles sont visibles à partir de la pourvoirie?

PAR M. MARC CARON:

De la Pourvoirie Beauséjour.

4030

PAR LE PRÉSIDENT:

Quand vous dites convoquer les citoyens sur l'acceptabilité, vous comme citoyen et comme représentant aussi, parce que...

4035

PAR M. MARC CARON:

Je suis conseiller municipal, oui.

4040

PAR LE PRÉSIDENT:

... vous êtes conseiller municipal, avez-vous été consulté?

PAR M. MARC CARON:

4045

Par?

PAR LE PRÉSIDENT:

4050

La municipalité.

PAR M. MARC CARON:

Non, moi, j'ai eu aucune consultation. Je suis nouvellement élu à la municipalité, ça fait trois (3) mois. Les démarches ont été faites antérieurement à la municipalité.

4055

J'ai assisté à une rencontre avec le directeur des relations publiques de Cartier énergie, lors d'une séance du conseil municipal, juste avant la tenue d'audiences.

4060

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc vous êtes en poste depuis trois (3) mois, et vous savez qu'il y a eu certaines démarches qui ont été faites avant?

4065

PAR M. MARC CARON:

Ça doit, officiellement, j'espère toujours. Oui, il y a eu des discussions officiellement avec le conseil municipal.

4070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau. Ça va aller, merci beaucoup monsieur Caron pour votre témoignage.

Maintenant, est-ce que d'autres personnes sont inscrites pour présenter un mémoire?

4075

Est-ce que les représentants du Conseil tribal Mi'gmac du Mi'gmawei Mawiomi sont là?

Non, OK.

Est-ce qu'il y a des gens inscrits au registre de rectification de l'information? Non, merci

4080

beaucoup madame Poliquin.

PAR M. SERGE MILLIARD:

Est-ce qu'on peut poser une question même si on a déposé un mémoire?

4085

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez faire une rectification. Comme j'ai donné comme exemple au début de l'assemblée, supposons qu'il y a une erreur de distance, vous dites l'éolienne était à deux cent cinquante (250 m) alors qu'elle aurait dû être à cinq cents mètres (500 m), bien là, vous pouvez rectifier des choses. Mais pas réagir sur des mémoires qui ont été présentés ou sur les opinions qui ont été émises.

4090

Est-ce que vous avez des précisions à apporter? Venez parler au micro, monsieur

4095

Milliard.

PAR M. SERGE MILLIARD:

Écoutez, j'aurais peut-être une question, à savoir, est-ce que c'est enregistré évidemment?

4100

PAR LE PRÉSIDENT:

Tout est enregistré.

4105

PAR M. SERGE MILLIARD:

Alors on va avoir la possibilité de retrouver ces notes-là?

4110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'ici une semaine, vous allez les avoir, ça va être accessible sur notre site Internet et dans tous les centres que j'ai nommés tout à l'heure.

4115 **PAR M. SERGE MILLIARD:**

Et la suite, ce que je veux vous dire, c'est que: Est-ce qu'on peut quand même émettre des opinions plus tard par courrier? Est-ce qu'on peut vous faire acheminer une lettre à votre bureau, sur certains commentaires qui ont eu lieu?

4120

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, la règle générale, c'est un mémoire par personne, par citoyen.

4125

Mais si vous voulez faire des rectifications, vous faites des rectifications.

PAR M. SERGE MILLIARD:

Oui, je pourrais peut-être vous faire...

4130

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce que je comprends, c'est que vous avez certaines réactions et vous voudriez préciser des éléments?

4135

PAR M. SERGE MILLIARD:

Oui monsieur. Je vais attendre d'avoir les notes au niveau de l'enregistrement et par la suite, on vous présentera un autre document.

4140

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parfait, merci beaucoup.

4145

PAR M. SERGE MILLIARD:

Merci monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

4150

Venez la poser au micro, monsieur Blouin.

PAR M. RÉAL BLOUIN:

4155 C'est pas une grosse question, c'est juste à savoir, parce que lors d'une réunion, c'est
vrai, entre monsieur Leblanc et monsieur le maire de Petite-Vallée, au sujet des éoliennes, de la
situation, ce que je veux savoir, là, on disait: Si on déplace la 2 et la 15, qu'est-ce que vous dites
de ça, monsieur Blouin? Bien, j'ai dit, ce serait déjà un pas dans la bonne direction, mais ça
règle pas le problème en totalité. Mais ça serait déjà un bon pas.

4160 Mais j'aimerais savoir, est-ce que vous vous attendiez que la modification, le règlement
qui a été déposé, j'aimerais même savoir, que vous posiez la question au maire, que les
éoliennes, là, d'après moi, elles devaient être déplacées. Le nouveau plan que vous avez vu
comme moi, est-ce que vous trouvez qu'elles ont été déplacées pour ne pas qu'on les voie? J'ai
4165 pas vu cette question-là posée.

Mais vous avez vu le nouveau plan, on les voit encore très bien, les deux (2). Pourquoi
qu'on dit qu'on a déplacé ces éoliennes-là? Juste respecter la loi, mais je suis sûr que le Conseil
ne savait pas. Ça, j'aimerais vous poser la question.

4170 Que suite à ce règlement-là, il a été adopté comme ça, là, mais ailleur que le nouveau
plan est déposé, les deux (2) éoliennes, personne savait du Conseil que ces deux (2) éoliennes-
là, on les verrait encore.

4175 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Merci beaucoup pour la question. Nous évidemment, ça va être notre rapport qui va
parler sur qu'est-ce qu'on a pris comme toute information.

4180

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

4185

Ceci met fin à la deuxième partie d'audience. Puis là, je vais vous rappeler les suites qui
vont arriver.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et ainsi que les
4190 transcriptions, pour répondre à votre question, monsieur Milliard, dans les centres de consultation
ainsi que dans le site Internet du BAPE.

Ces centres demeurent ouverts tout au cours du mandat de la Commission et même un
mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

4195

La Commission devra déposer son rapport à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 15 janvier 2009. Cependant, la Commission pourrait déposer son rapport avant, s'il s'avérait que son enquête et son rapport soient complétés.

4200 Notre rapport fera état des constatations et de l'analyse, comme je le disais tout à l'heure à monsieur Blouin, de la Commission à l'égard du projet à l'étude.

4205 Après le dépôt du rapport de la Commission, la ministre dispose de soixante (60) jours pour le rendre public. Je rappelle que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre au décideur politique une appréciation sociale et environnementale du projet, à la lumière des opinions émises par les participants à nos travaux, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

4210 Il appartiendra par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation de ce projet avec ou sans modifications et aux conditions qu'il déterminera ou encore, de le refuser. Il n'existe pas de délai quant à la décision que prendra le gouvernement sur ce projet.

4215 En mon nom et au nom du personnel de la Commission, je profite de l'occasion pour remercier tous les participants qui ont fait en sorte que l'exercice se soit déroulé dans un climat serein et respectueux.

4220 Je remercie le promoteur et les personnes-ressources pour leur collaboration et leur ouverture en première partie; je tiens aussi à remercier les participants qui sont venus obtenir de l'information sur le projet en première partie.

Enfin, je remercie le personnel de la Commission ainsi que les gens du Centre de services partagés.

4225 Et je déclare donc la deuxième partie de l'audience publique terminée.

Merci et bonne fin de soirée.

4230 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4235 DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.